

FEVRIER 1990

Canton de Thann

Arrondt de Thann

Départ. du Haut-Rhin



N° 21

Altitude : 358 m

Habitants : 1922

BULLETIN D'INFORMATION

*

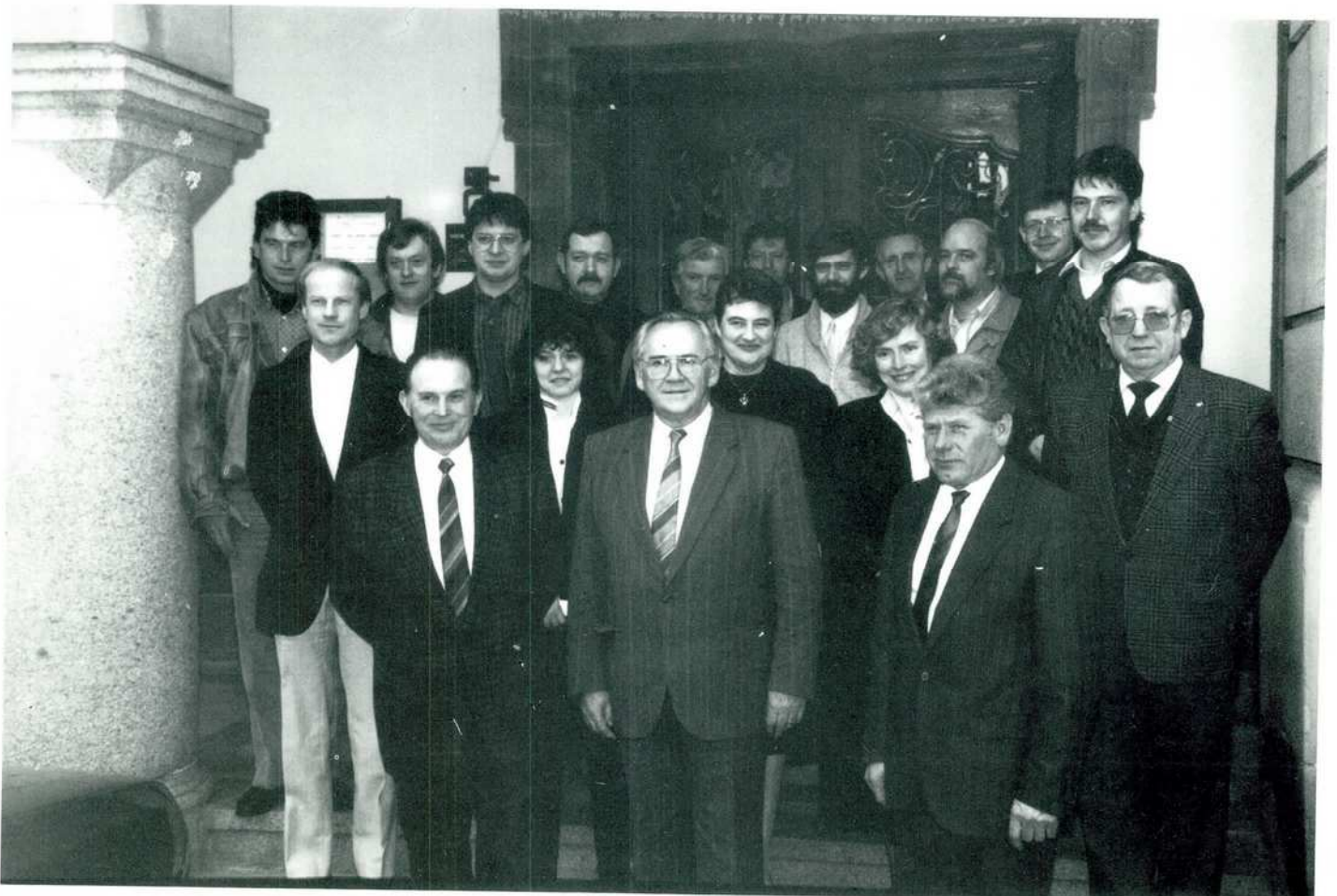
BITSCHWILLER-lès-Thann



Vué générale de BITSCHWILLER

LE CONSEIL MUNICIPAL

M. Roger LUTRINGER, Maire
M. Roger ZERRINGER, 1er Adjoint au Maire
M. Albert MUNSCH, 2e Adjoint au Maire
M. Richard ANDERHALT
M. Denis AUER
M. Henri BOESCH
Mme Astrid BUTTUNG
Mme Béatrice GEYMANN
M. Patrick GRUNENWALD
M. Alain HANS
M. Pierre-Paul LATUNER
M. Jean-Marie MICHEL
M. Christian REMY
M. Pierre ROSSI
M. Oscar RUFFIO
M. Jean-Claude SYREN
M. Michel THROO
Mme Brigitte WALTER
M. Pierre WALTER



SOMMAIRE

- 1- *Le Conseil Municipal*
- 2- *Le Mot du Maire*
- 3- *Les Commissions Municipales*
- 4- *Les décisions du Conseil Municipal*
- 5- *Détail des impôts locaux*
- 6- *Les finances 1989*
- 7- *Les écoles*
- 8- *La bourse aux armes*
- 9- *BitschwillART*
- 10- *Bicentenaire à Bitschwiller*
- 11- *Encore une première*
- 12- *Les Noces d'Or de Monsieur et Madame HENTZ*
- 13- *Informations sociales*
- 14- *Téléalarme*
- 15- *Les nouvelles implantations industrielles*
- 16- *La zone intercommunale d'activité économique*
- 17- *Le Syndicat Intercommunal Scolaire*
- 18- *Bitschwiller au temps de la Révolution*
- 19- *La page METEO*
- 20- *Activités des Pompiers*
- 21- *Le parc des logements HLM de Bitschwiller*
- 22- *Etat Civil 1989*
- 23- *Les Jubilaires*
- 24- *Le C.A.M.H.A.R.*
- 25- *Calendrier des manifestations 1990*
- 26- *Le Saviez-vous ?*
- 27- *Le téléphérique du Thannerhubel*
- 28- *Notre environnement*
- 29- *Vente de mobilier scolaire usagé*

LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

Voilà bientôt un an qu'une équipe municipale partiellement renouvelée a été installée et s'est mise avec ardeur au travail. Ce bulletin est en partie destiné à vous rendre compte du travail accompli en cette première année de gestion, mais aussi à vous donner une série d'informations intéressantes qui concerne notre vie communale, sans oublier la page d'histoire de notre spécialiste local, M. GASSER.

Quels sont les faits saillants à retenir pour cette année 1989, c'est d'abord et toujours l'aspect budgétaire, car, qu'on le veuille ou non, c'est lui qui conditionne la vie publique de la cité et qui détermine les possibilités d'action du Conseil. A l'étude de ce budget nous constatons qu'outre le fonctionnement des services, nous avons pu effectuer en 1989 des investissements importants dans les écoles, l'assainissement, la voie publique, la forêt, la zone industrielle, les bâtiments communaux, etc.. sans faire appel à l'emprunt et sans augmenter le taux des impôts. Nous nous trouvons de ce fait dans une situation financière qui n'a cessé de s'améliorer depuis les dernières sept années.

Un autre point important est celui de la lente mais certaine amélioration du tissu industriel et artisanal de notre village. De nouveaux emplois se sont créés, le chômage diminue et l'on constate de ce fait que le chiffre de la population qui n'a fait que diminuer depuis de nombreuses années a tendance à se stabiliser et même à remonter. Le premier signe encourageant a été celui de la réouverture d'une 3e classe à l'Ecole Maternelle.

De ce fait, l'avenir peut être envisagé avec une certaine sérénité, et comme je vous l'avais laissé entrevoir l'année dernière, nous pouvons envisager pour l'avenir d'augmenter nos investissements sans augmenter la pression fiscale. Les Commissions du Conseil étudient les différents projets dont il est trop tôt de parler, le Conseil Municipal ne s'étant pas encore prononcé, mais il est certain que 1990 verra se décider l'une ou l'autre réalisation importante.

Après vous avoir résumé l'aspect positif de la situation de notre commune à la fin de 1989, je ne veux pas omettre de dire un mot des récentes inondations qui ont causé des dommages à certains de nos concitoyens, auxquels j'exprime toute ma sympathie. Mais nous avons entrepris les démarches nécessaires pour faire classer Bitschwiller en zone sinistrée et nous vous tiendrons naturellement informés des résultats.

Il me reste, chers concitoyens, à vous souhaiter un peu tardivement, mais non moins sincèrement une bonne année pour vous et notre village.

Votre Maire
Roger LUTRINGER

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire et les Adjoints font partie de toutes
les Commissions

FINANCES

MM. GRUNENWALD Patrick, Rapporteur
MICHEL Jean-Marie
HANS Alain
ROSSI Pierre
RUFFIO Oscar
Mme WALTER Brigitte
M. LATUNER Pierre-Paul

BATIMENTS - TRAVAUX - CIRCULATION

MM. ROSSI Pierre, Rapporteur
ANDERHALT Richard
BOESCH henri
LATUNER Pierre-Paul
REMY Christian
RUFFIO Oscar
SYREN Jean-Claude
WALTER Pierre

FORET et ENVIRONNEMENT

MM. SYREN Jean-Claude , Rapporteur
WALTER Pierre
AUER Denis
BOESCH Henri
ANDERHALT Richard
THROO Michel
REMY Christian

PERMIS DE CONSTRUIRE

MM. WALTER Pierre, Rapporteur
ROSSI Pierre
REMY Christian
GRUNENWALD Patrick

INFORMATION - BULLETIN - ARCHIVES

MME BUTTUNG Astrid, Rapporteur
MME WALTER Brigitte
MME GEYMANN Béatrice
M. AUER Denis
M. LATUNER Pierre-Paul

Membres hors Conseil Municipal

MM. GASSER Jean-Pierre
BALDECK Jean-Marie

LOGEMENTS et PROBLEMES HLM

MM. REMY Christian, Rapporteur
HANS Alain
RUFFIO Oscar
SYREN Jean-Claude
MME BUTTUNG Astrid
MME GEYMANN Béatrice

SOCIALE

Mme BUTTUNG Astrid, Rapporteur
Mme WALTER Brigitte
MM. RUFFIO Oscar
LATUNER Pierre-Paul
MICHEL Jean-Marie

SOCIETES

MM. LATUNER Pierre-Paul, Rapporteur
BOESCH Henri
ANDERHALT Richard
HANS Alain
AUER Denis
THROO Michel
MMES GEYMANN Béatrice
BUTTUNG Astrid

ETUDES SALLE DES SPORTS

MM. ROSSI Pierre, Rapporteur
WALTER Pierre, Rapporteur
LATUNER Pierre-Paul
REMY Christian
Mme BUTTUNG Astrid

DELEGUES AU COMITE DU SIVOM

MM. LUTRINGER Roger
ZERRINGER Roger
MUNSCH Albert
ROSSI Pierre

DELEGUES AU SEIN DU COMITE DU SYNDICAT
MIXTE DE LA MOYENNE THUR

MM. LUTRINGER Roger, titulaire
ROSSI Pierre, titulaire
REMY Christian, suppléant
SYREN Jean-Claude, suppléant

DELEGUES AU SEIN DU SIVOM SCOLAIRE DU SECTEUR DE THANN

M. ZERRINGER Roger
Mme BUTTUNG Astrid

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA MAISON DE RETRAITE "FONDATION JULES SCHEURER"

M. Roger LUTRINGER
Mme Astrid BUTTUNG

REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SA HLM de HAUTE ALSACE

M. LUTRINGER Roger

REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCRIT

M. LUTRINGER Roger

CONSEILLER COMMUNAL DES ORPHELINS

Madame BUTTUNG Astrid, titulaire
Monsieur ZERRINGER Roger, suppléant

DELEGUE DE LA COMMUNE AUPRES DE LA COMMISSION
EN MATIERE D'AIDE SOCIALE

Monsieur LATUNER Pierre-Paul

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Cette commission est désignée par le Directeur des Service Fiscaux à Colmar sur proposition d'une liste de 24 contribuables présentée par le Conseil Municipal.

Titulaires

MM. BENDER Robert
CORTI Jean
MICLO Ernest
ROSSI Pierre
GEYMANN Armand
RUDLER André
AVELINE André (KRUTH)
EDEL Gérard

Suppléants

MM. FELLMANN Henri
FERRARI Oreste
ZERRINGER Robert
LERCH André
KORNACKER Germain
Mme RUFFIO M. Thérèse
DIETSCH Michel (THANN)
BENNER Jean-Charles

Les photos qui illustrent
ce bulletin et les articles
sur l'Ecole sont dûes à
l'amabilité de M. Jean-Marie
BALDECK, Instituteur à
l'Ecole Mixte

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les principales décisions prises par le Conseil Municipal en 1989 ont été les suivantes :

03 MARS 1989 :

- Vote du Budget Primitif dont le total se monte à 7.763.000 Frs dont
 - o Fonctionnement 6.163.000 Frs
 - o Investissement 1.600.000 Frs
- Fixation du taux des impôts maintenu au niveau de l'année précédente soit
 - o Taxe d'habitation..... : 7,23 %
 - o Foncier bâti..... : 12,28 %
 - o Foncier non bâti..... : 89,47 %
 - o Taxe professionnelle... : 8,64 %
- Fixation du produit de la Taxe d'enlèvement des ordures : 290.000 Frs
- Subvention au Groupement d'Action Sociale du Personnel 78.425 Frs et à l'Ecole Mixte 14.200 Frs
- Subvention exceptionnelle de 10.000 Frs pour le fonctionnement de l'Ecole de Musique
- Subvention exceptionnelle au DAMPEPFIFLA de 12.000 Frs
- Subvention exceptionnelle à la Paroisse Réformée de THANN de 16.801,68 Frs pour rénovation de bâtiments
- Subvention exceptionnelle de 17.000 Frs à la Société de Gymnastique pour travaux de rénovation de leur salle
- Accord pour étude diagnostique des feux du carrefour RN 66 CD 14 Bis
- Subvention de 8.000 Frs pour feu d'artifice pour célébration du Bicentenaire

18 MARS 1989 :

- Résultat des élections - Vote du Maire et des Adjointes

25 MARS 1989 :

- Election des représentants au SIVOM :
MM. Roger LUTRINGER, Roger ZERRINGER, Albert MUNSCH, Pierre ROSSI
- Election des représentants au Syndicat Intercommunal Scolaire :
M. Roger ZERRINGER & Mme Astrid BUTTUNG
- Election au Syndicat de la Moyenne Thur :
MM. Roger LUTRINGER & Pierre ROSSI

07 AVRIL 1989 :

- Constitution des Commissions :
Finances, Bâtiments-Travaux-Circulation, Forêt & Environnement, Permis de construire, Informations-Bulletin-Archives, Logement & problèmes H.L.M., Sociale, Sociétés.
- Election des représentants auprès de la Maison de Retraite, de la SAHLM, de la SOCRIT, de la Commission d'Admission en matière d'Aide Sociale, ainsi que du Conseiller Communal des Orphelins.
- Vote crédit supplémentaire :
 - o Tribune stade..... : 15.000 Frs
 - o Zinguerie église..... : 35.000 Frs

.../...

.../...

- Approbation réalisation Travaux de voirie H.L.M. Rue du Rhin/Poste

23 JUIN 1989 :

- Garantie communale pour un emprunt de la SAHLM
- Création de la Commission de Sécurité pour les pistes de ski du Thannerhubel
- Etude de l'achat d'équipements de la Salle des Fêtes
- Achat de matériel scolaire
- Recrutement de Mme KEMPF comme agent spécialisé des écoles maternelles en remplacement de Mme BURGUNDER, décédée.
- Création de la Commission d'Etude pour la salle de sports
- Décision de création d'un second court de tennis
- Décision de travaux de réfection du logement communal 19, rue de la Carrière
- Subvention exceptionnelle de 15.000 Frs au Football-Club pour achèvement des travaux du Club-House

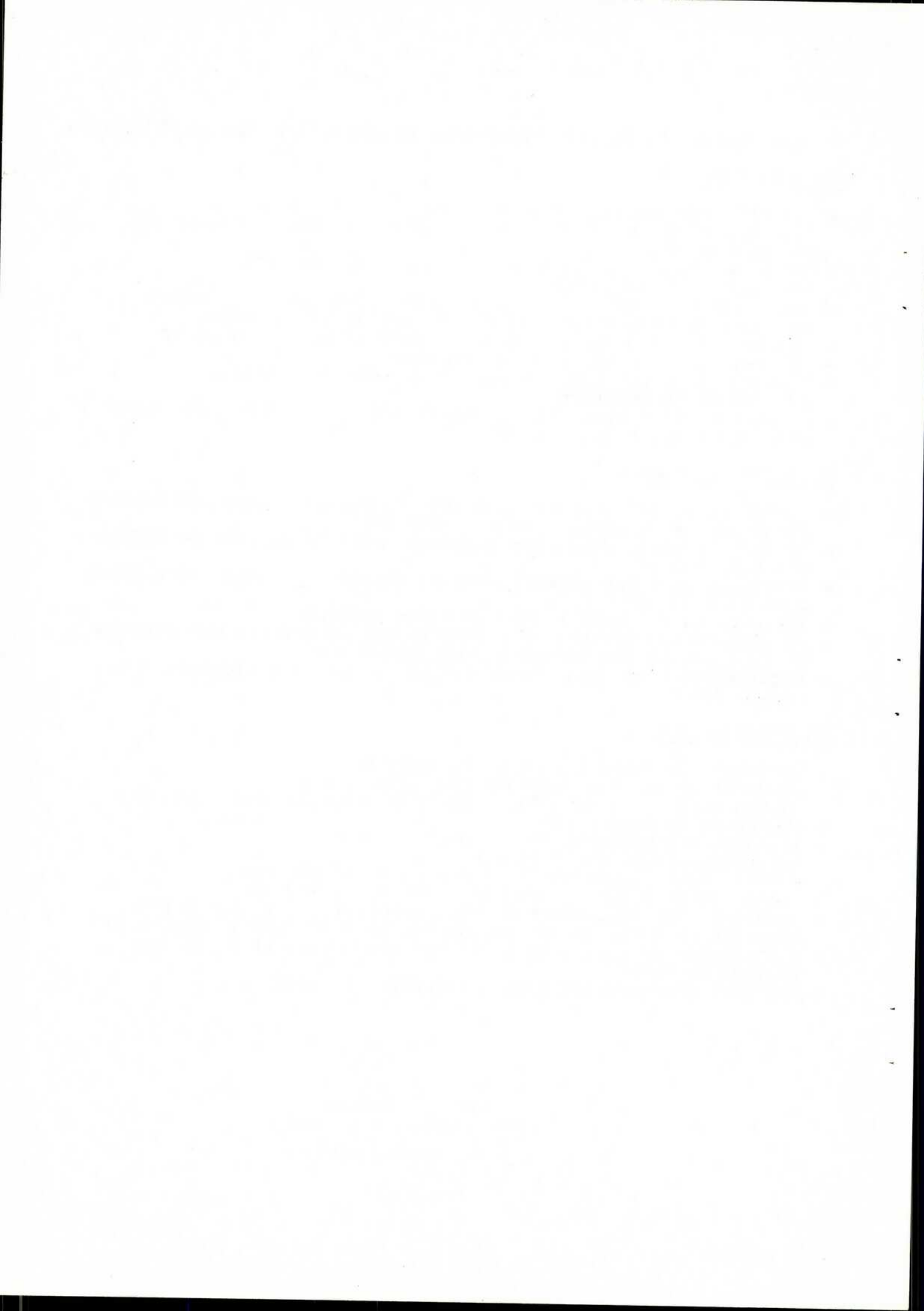
22 SEPTEMBRE 1989 :

- Décision de réfection de la route d'accès du Thannerhubel entre Place Zundel et Parking pour 52.184 Frs
- Avenant au pacte financier à signer entre la commune de VIEUX-THANN & le SIVOM
- Indemnité de frais mensuel pour un employé en stage d'insertion dans le cadre du R.M.I.
- Adhésion au Groupement d'Intérêt Cynégétique
- Réalisation de travaux de réfection sur le captage des sources de la ferme du Thannerhubel pour 30.000 Frs
- Acquisition d'une armoire de rangement pour les archives pour 22.500 Frs

20 DECEMBRE 1989 :

- Indemnité de Conseil pour le Percepteur
- Subventions aux Associations pour 53.639 Frs
- Subventions aux licenciés et Ecole de Musique pour 8.895 Frs
- Bûcher de la Saint-Jean
- Fixation des nouveaux tarifs municipaux : cimetièrre, salle des fêtes, etc...
- Crédits Fonctionnement des Ecoles pour 17.600 Frs
- Cadeau de Noël des enfants de l'Ecole : 7.440 Frs
- Crédit de Fonctionnement des Sapeurs-Pompiers : 15.000 Frs
- Exercice du droit de préemption sur le NEUMATTEN : 130.000 Frs
- Approbation de l'état de prévision des coupes et devis des travaux en forêt
- Décision d'engagement d'un agent administratif

=====
=====
=====



BUDGETS PRIMITIF ET SUPPLEMENTAIRE CUMULES

- 1989 -

INVESTISSEMENT

DEPENSES

-Remboursement d'emprunts - Part de capital	217.000 F
-Frais d'étude pour une salle de sport	30.000 F
-Subvention d'équipement syndicat moyenne Thur	12.500 F
-Acquisition de matériel divers	49.200 F
-Acquisition de matériel pour la salle des fêtes	105.000 F
-Acquisition de matériel pour les écoles	116.000 F
-Acquisition d'un véhicule - C 15	51.370 F
-Gros travaux à l'Eglise	112.848 F
-Gros travaux au logement 2 rue de l'Ecole	223.534 F
-Gros travaux de peinture divers	135.000 F
-Gros travaux à la tribune du stade	55.000 F
-Acquisition d'un garage	22.300 F
-Gros travaux au logement 19 rue de la Carrière	44.000 F
-Travaux de réfection des sources du Thannerhubel	30.000 F
-Construction de pistes en forêt	132.897 F
-Travaux de réfection des feux tricolores -RN 66-	140.700 F
-Travaux de voirie des HLM de la Poste	500.000 F
-Réfection du chemin du Thannerhubel	52.184 F
-Divers petits travaux	76.258 F
TOTAL	2105.791 F

RECETTES

-Excédent d'investissement reporté	192.772 F
-Subvention du Département - Voirie HLM-Poste	166.000 F
-Prélèvement sur fonctionnement	1226.962 F
-Subvention de l'Etat - Chemin du Thannerhubel	23.309 F
-Subvention de l'Etat - Pistes en forêt	35.937 F
-Subvention du Département - Voirie HLM Poste-	133.426 F
-Fonds de compensation de la TVA	240.000 F
-Taxe locale d'Equipement	45.675 F
-D.G.E. pour chemin du Thannerhubel	27.332 F
-Divers	14.278 F
TOTAL	2105.791 F

FONCTIONNEMENT

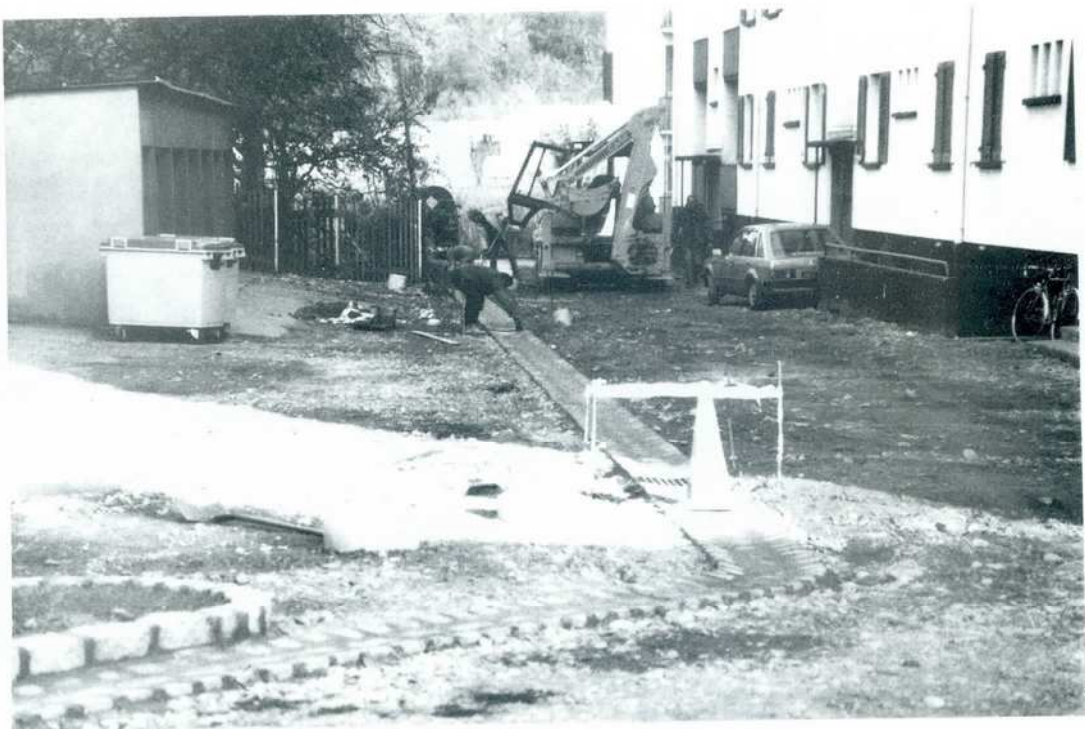
DEPENSES

-COMPTE 60 - Denrées et fournitures	288.000 F
-COMPTE 61 - Frais de personnel	1827.500 F
-COMPTE 62 - Impôts et taxes	431.200 F
-COMPTE 63 - Travaux et services extérieurs	599.000 F
-COMPTE 64 - Participations et contingents	1050.500 F
-COMPTE 65 - Allocations et subventions	214.000 F
-COMPTE 66 - Frais de gestion générale	304.037 F
-COMPTE 67 - Frais financiers	188.000 F
-COMPTE 69 - Charges exceptionnelles	72.000 F
-COMPTE 83 - Prélèvement pour investissement	1226.963 F
TOTAL	6201.200 F

RECETTES

-COMPTE 70 - Produits de l'exploitation	300.500 F
-COMPTE 71 - Produits domaniaux	1079.000 F
-COMPTE 72 - Produits financiers	2.000 F
-COMPTE 73 - Recouvrements - Subventions	39.400 F
-COMPTE 74 - Dotations reçues de l'Etat	1543.200 F
-COMPTE 75 - Impôts indirects	171.000 F
-COMPTE 77 - Contributions directes	3107.000 F
-COMPTE 82 - Produits antérieurs	1270.624 F
TOTAL	7512.724 F

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE CLOTURE = 1311.524 F



Travaux de voirie - HLM de la Poste



 ## En 1989 beaucoup de changements sont intervenus ##
 ## à l'Ecole Maternelle (ouverture d'une 3e Classe, acqui- ##
 ## sition de matériel et de mobilier et travaux de peinture) -##
 ## Ce bulletin est particulièrement consacré à ##
 ## l'Ecole Mixte. Au prochain bulletin nous consacrerons ##
 ## davantage de place à l'Ecole Maternelle qui nous tient ##
 ## autant à coeur que l'Ecole Mixte. ##
 ## #####

CARNAVAL

De même que les années précédentes, un après-midi est consacré à parcourir les rues du village pour se retrouver, petits et grands, à la salle des fêtes où les attendent jeux, danses et goûter.

Année du bicentenaire oblige, révolutionnaires et autres loqueteux forment le gros d'un bataillon hurlant et déferlant, emmenés par une haute figure locale en qui tout le monde aura reconnu la maîtresse (laquelle ?). Une tête coupée, arborée à bout de pique, chaloupe au-dessus des autres têtes, la première autant que les autres tout sourire.

Dans cet éminent sillage roule un dé en noir et blanc spécialement délégué pour cette occasion par les démons du jeu haut-saônois.

Ne fermons pas le cortège sans remarquer la détermination d'un chasseur de fauves d'un type bien particulier, une chasserresse pour tout dire, qui n'atteindra pas sa proie ce jour.

AU FEU !

C'ETAIT UN JEU

On s'y attendait, mais quand même ! Trois coups de sifflet ! On se précipite dehors en abandonnant tout. (Chic !). On s'éloigne tout au fond de la cour, car l'école brûle. (Hourra !). Les maîtres font l'appel, il ne manque personne. Si ! L'un des cochons d'Inde n'a pas suivi. De fait il ne risque pas grand-chose : il est ignifugé d'origine.

Mais les pompiers sont arrivés, déjà à pied d'oeuvre dans le bâtiment. L'eau gicle, de préférence pas sur le mur du préau qui avait choisi ce matin pour se faire repeindre. Remontée pour la démonstration, une petite sinistrée est évacuée par la fenêtre du premier étage.

Tout le monde, finalement, est sain et sauf. Alors les enfants se rassemblent et M. Riedlinger, chef de corps des sapeurs-pompiers de Bitschwiller-lès-Thann, donne les recommandations de mise et répond aux questions.

ASSOCIATION DE L'ECOLE

CINQUANTENAIRE DE L'USEP

Au fur et à mesure que l'on approche de Mulhouse, on rattrape, on suit, on accompagne d'autres cars tous convergeant vers le stade de l'Ill et amenant d'autres classes qui, comme nous, ont travaillé depuis plusieurs semaines pour préparer cette rencontre.

5000 enfants prennent place dans les tribunes pour cette manifestation amicale et sportive organisée à l'occasion du cinquantenaire de l'USEP.

Puis les petits descendent sur la piste et investissent le terrain en farandole pour former les lettres du logo de l'USEP. Chacun a-t-il ses rubans en main ? U bleu, SE blanc, P rouge, en cette année du bicentenaire, la danse des rubans lance la journée en bleu blanc rouge.

Alors se succéderont 200 classes venues de tout le Haut-Rhin, qui danseront "la Carmagnole" et "Ça ira" - la pelouse en frémit encore, et participeront aux différents relais, jeux et concours sportifs préparés dans les écoles.

La coupure de midi pour le pique-nique est marquée par une démonstration de parachutisme.

Journée spectaculaire, journée de spectacle et d'action pour des spectateurs-acteurs, et signe d'une belle vitalité du sport associatif mettant sa valeur éducative au service de tous les enfants.

L'Association de l'École de Bitschwiller-lès-Thann fonctionne avec une section USEP dont les activités ont lieu pendant le temps scolaire. Tout au long de l'année, les classes participent aux rencontres locales organisées pour les petits ou les grands selon les activités, entre écoles du secteur ou de la circonscription : danses et expression, jeux de débrouillardise, jeux d'extérieur, course d'endurance, triathlon, sports collectifs (basket). Les activités de natation, et un cycle de formation en gymnastique en collaboration avec la Société de Gymnastique de Bitschwiller, se font également dans le cadre de l'USEP. D'autres activités sportives pourraient être mises en place en-dehors du temps scolaire, à la seule condition de disposer d'un encadrement.

L'U.S.E.P.

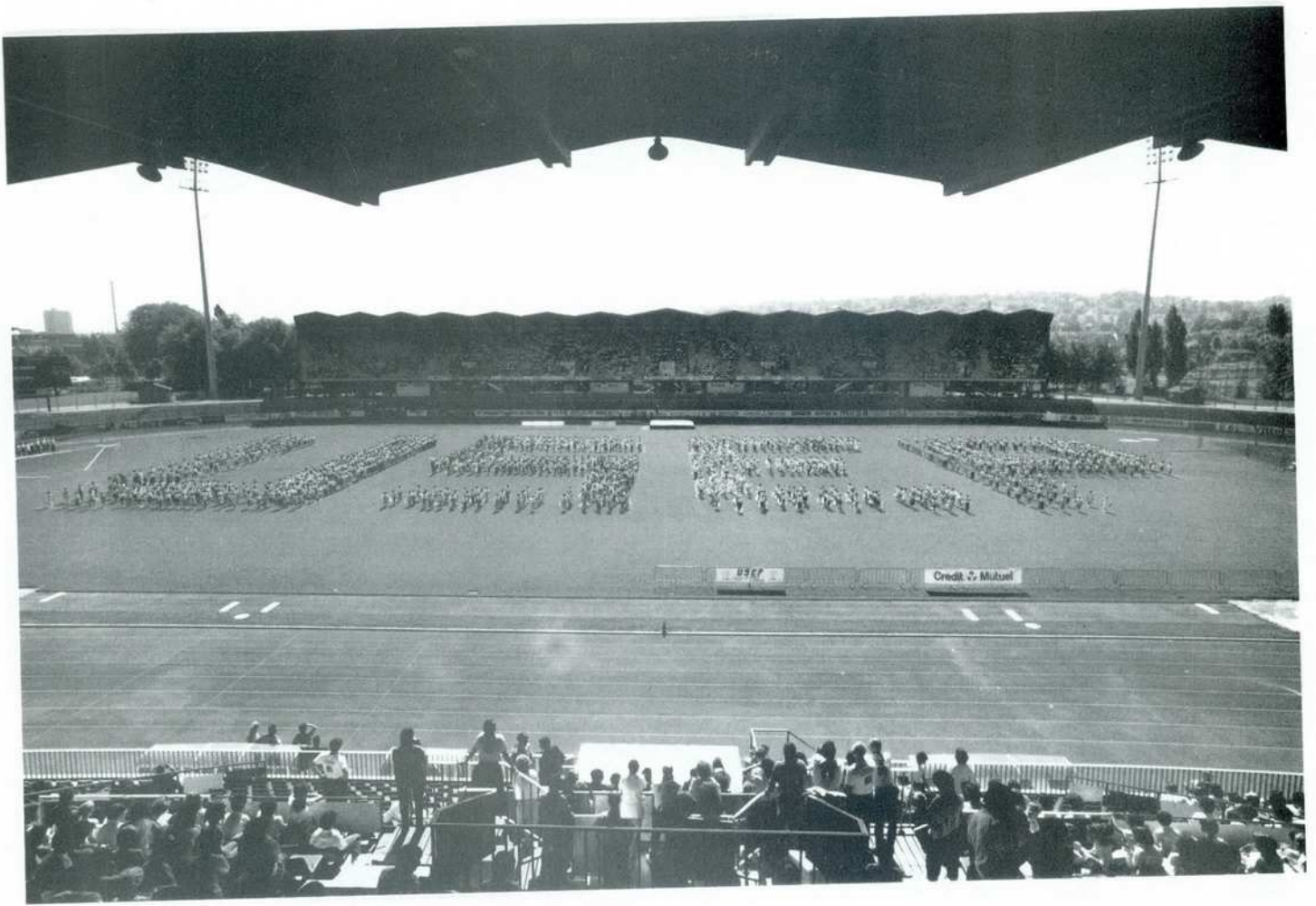
Union Sportive de l'Enseignement Primaire

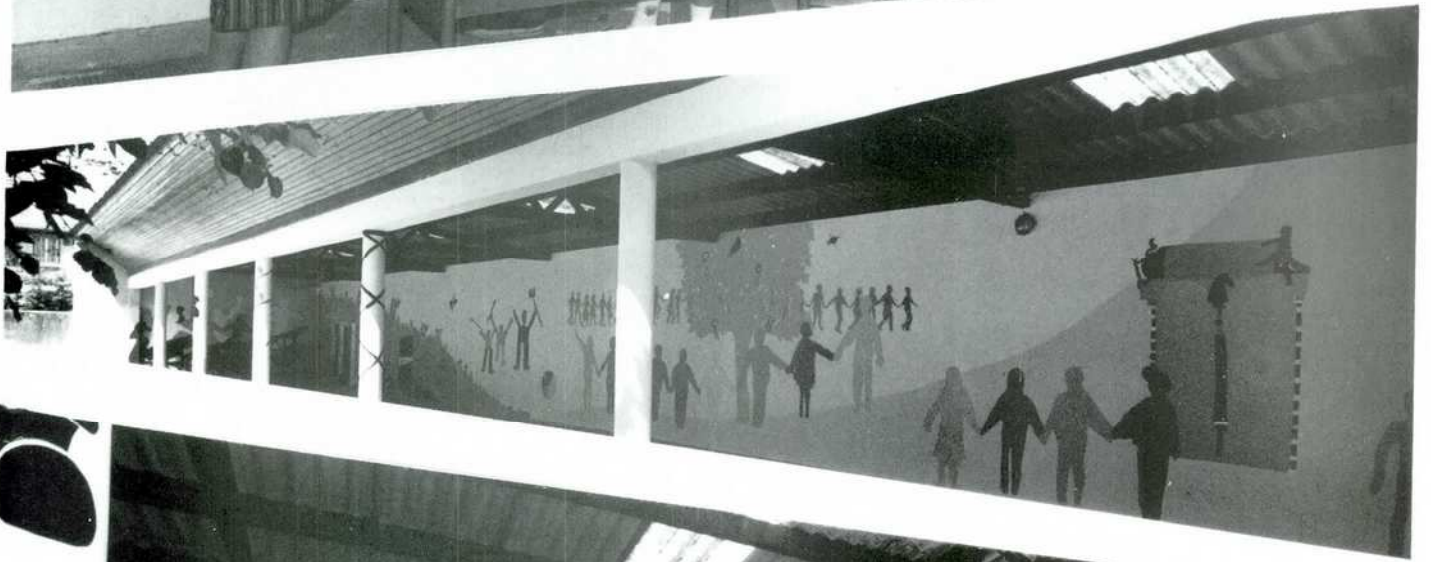
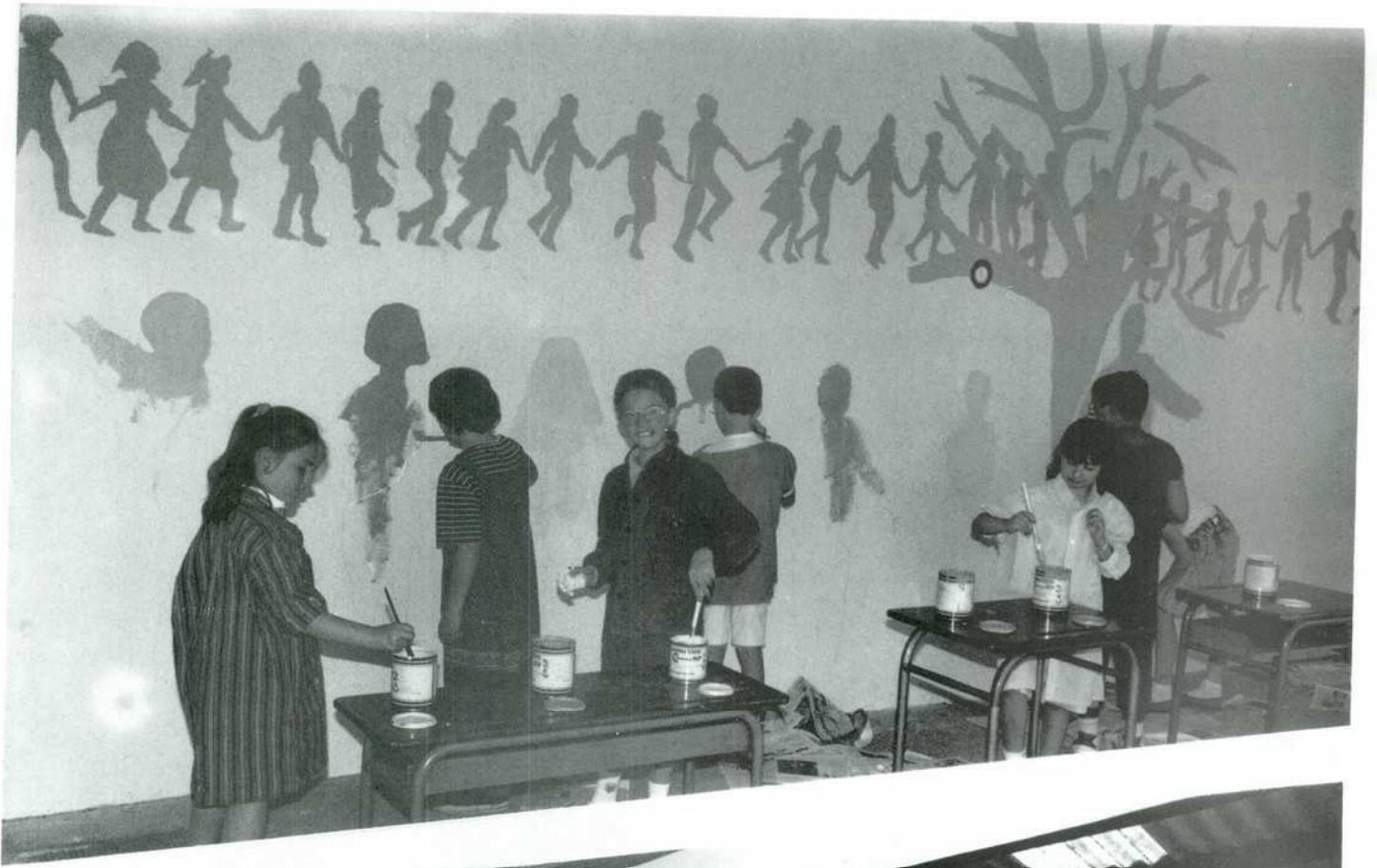
C'est la fédération sportive scolaire, membre du COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS, responsable de l'organisation sportive dans les écoles maternelles et élémentaires de l'enseignement public (pendant et après les horaires scolaires).

Elle offre aux maîtres, aux enfants, à tous ceux qui souhaitent contribuer à la vie sportive dans l'école et autour de l'école :

- **un cadre associatif**
permettant à tous les volontaires, adultes et enfants, d'accéder à de réelles responsabilités, de vivre des moments authentiques d'éducation civique;
- **une aide pédagogique**
sous forme de documents écrits, audiovisuels, de stages et journées de formation;
- **une organisation sportive diversifiée**
permettant la participation de tous, chacun à son niveau;
- **un lieu de rencontre**
de tous les partenaires: enseignants, parents, amis de l'école publique, éducateurs sportifs, élus...susceptibles de participer à des projets d'éducation.

ASSOCIATION DE L'ÉCOLE





A NOS PINCEAUX

Une fresque, c'est au début du papier découpé, collé, de la laine, un assemblage de pièces de polystyrène ou de contreplaqué, des diapositives dessinées, des recompositions d'oeuvres photocopiées, des taches de couleur qui portent le chaud ou le froid,

C'est la découverte de gravures, de tableaux, de représentations sur les événements et les thèmes révolutionnaires,

C'est un "projet d'actions éducatives" en arts plastiques, des réunions de travail qui sont autant de séances de formation,

C'est la prise en charge financière par la commune et la participation de donateurs,

C'est la réfection du mur confiée à une entreprise et la peinture du fond assurée par l'association de l'école.

Créer une fresque pour le mur du préau, c'est la rapide approche des délais que l'on s'était donnés, les essais sur maquettes, l'échange collectif enfin qui fixe le projet dans sa composition terminale,

C'est l'attente de la nuit tombée pour projeter sur les murs les motifs choisis,

Le premier coup de pinceau, tous les autres, dans l'impatience de voir la réalisation dans ses dimensions définitives, la dernière impatience d'en avoir fini avec les détails et les retouches.

PLANTER, CHANTER, DANSER

La Commune et l'Ecole étaient associées pour inaugurer la fresque et en faire l'une des (petites) cérémonies du bicentenaire.

En cortège l'on commença par se rendre place de la Fonderie pour la plantation de l'arbre de la liberté, accompagnée de chants patriotiques par les élèves.

Retour à l'école pour la présentation du préau. Outre les enfants et le public, citons comme personnalités proprement inauguratrices (dans l'ordre de la photo ci-contre) : M. Heider, vice-président du Conseil Régional, M. Lutringer, maire, M. Reitzer, député, M. Ortlieb, conseiller général, M. Nuss, inspecteur départemental de l'Education Nationale, M. Schiele, sénateur. Les classes présentèrent les danses apprises pour le cinquantenaire de l'USEP.

Dans les salles de l'école étaient proposés les travaux des enfants aux différentes étapes de la démarche entreprise, et d'autres expositions sur les thèmes de la Révolution et des droits de l'Homme.

ASSOCIATION DE L'ECOLE

LA MEMOIRE DE L'EAU

On dit que l'eau garde la trace des substances dissoutes après que celles-ci en ont totalement été éliminées. Peut-être conserve-t-elle aussi l'image des lieux sous lesquels elle coule, offerte à tous les dangers. Cristalline sur l'alpage, la voilà soudain - et si facilement - aspirée par la terre, ou même mourante des excès de la pollution. Tôt ou tard où ressurgira-t-elle, repurifiée ? Car elle ne peut disparaître, mais de quelle amertume alors son goût se sera-t-il teinté ?

Un mur de préau se couvre d'une fresque pour témoigner de l'immense ambition issue d'événements tragiques. Dans le même temps le vent porte à nos oreilles des clameurs montées de la Chine. Ce n'était pas assez. D'autres murs sont abattus, eux. L'année du bicentenaire s'achève sur des révolutions à l'Est. La liberté réapparaît, la démocratie balbutie, souvent on y patauge.

C'est sur un mur d'école que tout cela est écrit, que le bien le plus précieux, volatil à l'excès, n'est jamais possédé pour toujours, mais se trouve à tout instant à la merci d'un usage imbécile qui le dénature. Les fanatismes n'ont qu'un temps, de même que les exclusions les plus confortables. Qu'entretiens ne soit pas oublié que leurs beaux jours commencent la nuit, quand tout dort, ou quand on ferme les yeux. C'est pour cela aussi qu'est peinte une fresque.

Libres enfants, qui êtes associés à ce témoignage d'exigence et de tolérance !

Heureuse école, fondée par et pour la République, à qui il revient aux premières places de célébrer la liberté et la démocratie !

EXPRESSION CORPORELLE

A l'atelier d'expression corporelle, on apprend qu'il n'y a pas que la bouche qui sache parler, et que le corps est capable, parfois mieux que les mots, d'exprimer des sentiments, des états d'âme, des émotions.

En effet, à 6 ou 8 ans, il est souvent plus facile au corps de trouver le geste juste qu'à la bouche de formuler les mots exacts.

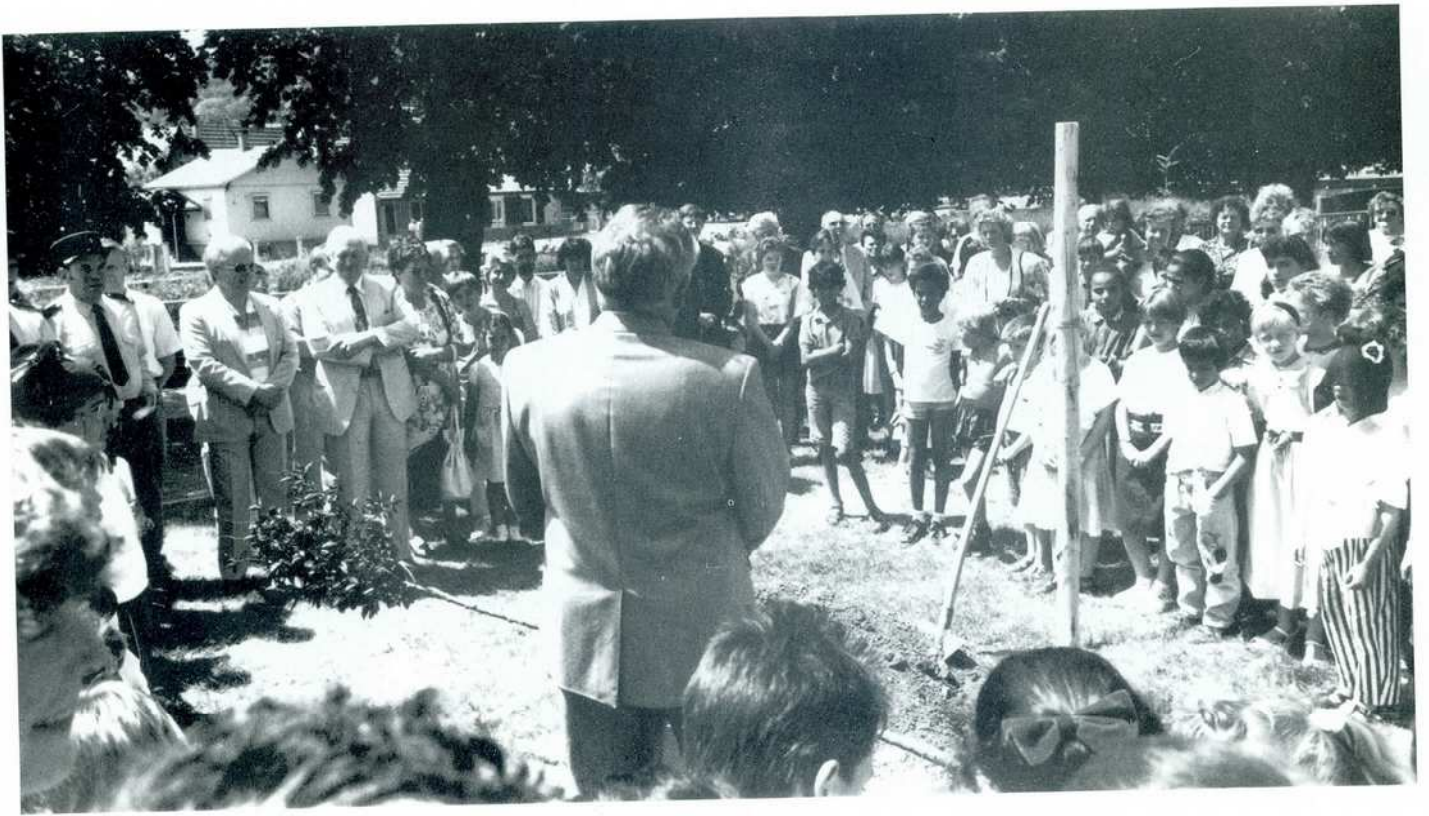
Le langage du corps est universel, sans frontières, et fait appel à la sensibilité et au passé affectif de chacun plus qu'à son intelligence.

Au fil des séances, on invente, seul ou en groupe, on montre sa création et on regarde celle des autres ; on critique, on essaie d'analyser pourquoi le geste est juste ou ne l'est pas. On apprend à nuancer en exagérant ou non une attitude, de façon à faire la différence, par exemple, entre petit et minuscule, triste et désespéré, ou encore, l'irritation et la colère.

L'expression corporelle, c'est tantôt de la danse, tantôt du mime, tantôt du théâtre-mime, c'est toujours le plaisir de jouer, ensemble.

L'expression corporelle est une activité qui sert à cultiver les enfants, j'aime beaucoup cela, moi ! C'est presque un jeu. On fait des choses que l'on ne fait nulle part ailleurs. Un soir on a joué au vampire, un autre soir on a joué aux photos, ou alors parfois on fait une petite danse que l'on doit inventer. C'est Madame Prévost qui s'en occupe, elle est très gentille. C'est tous les jeudis soir.

Marie M.





Exposition BITSCHWILLER "ART"



Bourse aux Armes



AUX ARMES

COLLECTIONNEURS!

Il suffit parfois d'oser pour gagner ! C'est ainsi que la première bourse aux armes, organisée à Bitschwiller par le Président de la musique municipale, M. Jean-Louis MARBACH, a connu un réel succès.

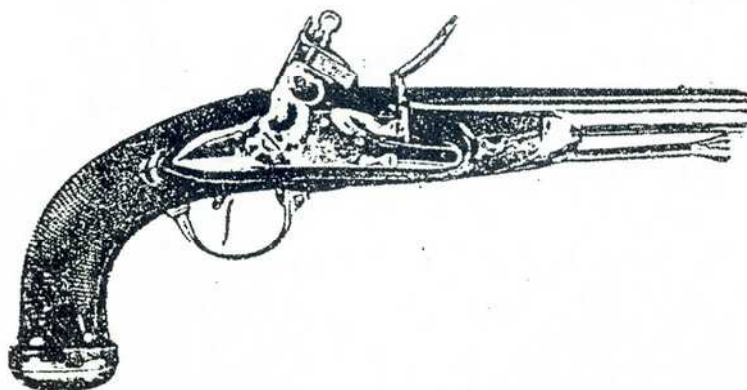
Pour assouvir sa passion, pour compléter une collection, il faut fouiller, chercher : il faut faire les bourses.

Ce dimanche 4 juin 1989 il y avait de quoi, à la salle des fêtes de Bitschwiller. Impossible de dresser un catalogue de tout ce qui était proposé. Cela allait des pacifiques soldats de plomb, aux pièces détachées pour mitrailleuses, du tromblon au Mauser, du coutelas à la baïonnette en passant par toutes les armes, blanches ou à feu, de guerre ou de chasse.

Les visiteurs venaient de fort loin : il y en avait de Dunkerque, d'Aubagne, de Paris... Allemands et Suisses étaient également présents. Pour certains d'entre eux c'était ce jour-là avant tout l'occasion de rencontrer d'autres collectionneurs pour évoquer cette passion, plutôt que d'acquérir à tout prix les pièces idéales.

Cette exposition, jamais montée à Bitschwiller, a remporté un beau succès. Les élèves de l'école de Musique s'en sont réjouis, étant donné que le bénéfice de cette manifestation leur est destiné.

Merci d'avoir pensé à eux.



Une grande première a eu lieu les 22 & 23 Avril 1989



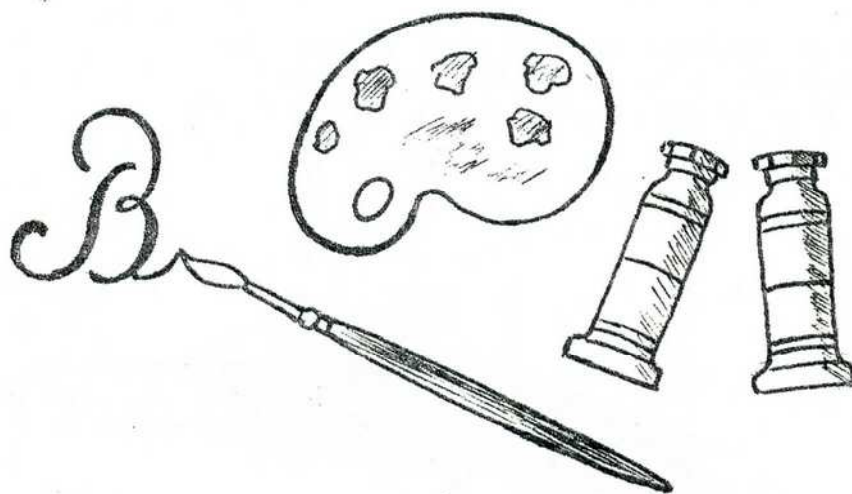
Pour un coup d'essai, c'était un coup de maître.

37 Artistes avaient répondu à l'appel pour partager, avec leurs amis et voisins, leur passion du beau.

Succès incontestable, puisque plus d'un millier de personnes étaient venues voir, apprécier, aimer. Il y en avait pour tous les goûts et personne n'est reparti déçu.

Il faut dire que l'éventail des domaines artistiques était très large, de toutes les sortes de peintures à l'arrangement floral, en passant par les oeufs décorés, les masques, la céramique, la sculpture, l'ébénisterie, la pâte à sel, le crochet, le canevas, la tapisserie et même les petits soldats de plomb. Rien ne manquait et le tout avait été mis en valeur par des doigts de "fée".

BitschwillART était une nouvelle preuve, s'il en fallait, que la culture reste populaire même dans notre village.



BICENTENAIRE A BITSCHWILLER

Avec les fêtes du bicentenaire, l'amicale des Sapeurs-Pompiers et une participation active des Sociétés locales ont renoué avec la tradition.

La soirée a commencé par un défilé aux flambeaux, qui, précédé par la clique a drainé une foule nombreuse sur la place des fêtes. A l'arrivée du cortège, la place était déjà bien pleine. Cette soirée avait décidément déplacé beaucoup de monde et ô surprise ! beaucoup de gens du village qui depuis belle lurette ne se sont plus retrouvés ensemble. La musique convenait aussi bien aux jeunes et aux moins jeunes et le temps étant de la partie, personne n'est rentré avant la crémation de la bastille et le feu d'artifice offert par la municipalité.

A la demande générale, la soirée sera renouvelée et nous comptons sur vous tous pour le 14 juillet 1990.

oooooooooooo

ENCORE UNE PREMIERE

Le 28 Octobre 1989 la salle des fêtes a accueilli l'association des Jeunes de Bitschwiller qui avait organisé son premier tournoi open (ouvert à tous, licenciés ou non) de tennis de table.

Un beau succès, puisque 29 jeunes et 12 adultes ont participé à ce tournoi.

Certains étaient venus pour taquiner la petite balle blanche, d'autres dans le ferme espoir de remporter la palme.

Sur les 6 tables installées dans la salle se sont jouées des parties parfois vite expédiées, mais d'autres, très spectaculaires, ont donné lieu à des duels serrés entre joueurs chevronnés.

Les anciens n'ont pas démerité et dans la jeunesse il y avait de la graine de champion.

oooooooooooo

++++
+ LES NOCES D'OR DE MR ET MME HENTZ +
++++

Notre ancien Maire, Monsieur Adrien HENTZ et Madame ont eu le grand bonheur de célébrer en août 1989 le cinquantième anniversaire de leur union. L'un et l'autre s'étant dépensés sans compter sur le plan de l'enseignement et celui de la gestion municipale dans le Sundgau puis à Bitschwiller, il n'est pas étonnant qu'ils aient pu recevoir à l'occasion de leur jubilé de si nombreux témoignages de gratitude et d'amitié de la part de leurs anciens élèves et de leurs concitoyens.

C'est ainsi que le 19 Août dernier, à SOPPE-LE-HAUT, village où ils se sont connus, où ils ont enseigné et où ils se sont mariés, ils ont vu accourir une centaine d'anciens élèves qui avaient à coeur, malgré le recul du temps, d'honorer et de fêter leurs anciens maîtres d'école, dont l'éducation les avait marqués pour la vie. Ce fut une cérémonie religieuse et civile inoubliable, où figurèrent, outre les anciens élèves de SOPPE-LE-HAUT, d'OBERDORF - GRENZINGEN et BITSCHWILLER, également des représentants des anciens maires du HAUT-RHIN et de nombreuses personnalités et amis. Rien ne manquait pour l'éclat de la fête, depuis le beau soleil, la promenade en calèche dans le village, jusqu'à la protection d'un digne Suisse en grand uniforme, le tout avec une débauche de fleurs et de cadeaux.

Puis ce fut au tour de BITSCHWILLER de fêter les deux jubilaires le 1er Septembre dernier. En effet, après avoir enseigné pendant 17 ans - avec l'interruption de la guerre - dans le Sundgau, Monsieur et Madame HENTZ ont été nommés en 1954 à BITSCHWILLER, où ils sont devenus, l'une Directrice de l'Ecole Maternelle, l'autre Directeur de l'Ecole Mixte. De plus, Monsieur HENTZ a été rapidement impliqué dans la gestion communale et a gravi les échelons de Conseiller Municipal, de 1er Adjoint, puis de Maire qu'il est resté jusqu'en 1977.

Dans la salle de la Mairie, fleurie pour la circonstance, furent conviés tous les élus, actuels et anciens, le corps enseignant, ainsi que des amis fidèles. Le maire, Roger LUTRINGER, qui a été pendant 2 mandats successifs l'adjoint de Monsieur HENTZ, a présenté les félicitations de toute la population et a rappelé les mérites des deux jubilaires et la reconnaissance à laquelle ils avaient droit du fait de leur engagement pour l'éducation de la jeunesse de la commune et aussi pour la saine gestion des deniers publics. La soirée s'est poursuivie sympathiquement autour du verre de l'amitié en égrenant des souvenirs.

Le bulletin communal, qui sera plus tard une des mémoires de la vie de la commune, se devait de commémorer cet anniversaire et d'honorer ainsi deux fidèles serviteurs de Bitschwiller.

++++

INFORMATIONS SOCIALES

- UN REPAS CHAUD APPORTE A DOMICILE

Depuis le 9 Octobre 1989, un service organisé par la Commission Sociale de notre commune, en collaboration avec l'A.P.A. (Association pour Aide aux Personnes Agées), fonctionne pour tous les retraités (valides ou non).

Les repas sont confectionnés à la maison SAINT JOSEPH à THANN et sont livrés au domicile de chaque personne intéressée par une porteuse locale.

Le menu se compose d'un potage, d'une entrée, d'un plat de résistance, du fromage et d'un dessert, et ceci pour un prix d'environ 33 francs (portage inclus).

Ce service est assuré 6 jours sur 7. En cas d'absence, il suffit de le signaler au plus tard la veille à la porteuse (Mme BOHN : tél. n° 89.37.44.22).

Pour les personnes astreintes à suivre un régime (sans sel ou pour diabétique), les repas seront spécialement préparés à leur intention.

Pour la bonne organisation de ce service, un minimum de 15 jours de portage est exigé.

Pour tout renseignement complémentaire et inscription, s'adresser au secrétariat de la Mairie.

- R.M.I. (Revenu Minimum d'Insertion)

La loi sur le R.M.I. vise à donner des droits aux plus pauvres, mais plus fondamentalement elle doit permettre d'agir en profondeur pour créer les conditions de la réinsertion des personnes en difficultés.

Le R.M.I. garantit des droits :

- minimum de ressources,
- couverture maladie,
- éventuellement aide au logement.

Le R.M.I. est placé sous le signe du contrat. L'objectif est en effet l'insertion et le contrat est le moyen d'y parvenir.

Le R.M.I. est une allocation différentielle qui complète les revenus déjà existants pour atteindre le montant du Revenu Minimum d'Insertion, selon la taille de la famille.

Le R.M.I. est de 2 000 F pour une personne seule, 3 000 F pour deux (couple ou parent seul + 1 enfant), 3 600 F pour trois, 4 200 F pour quatre, 600 F de plus par personne supplémentaire. Financé par les crédits budgétaires de l'Etat, le R.M.I. est payé par la C.A.F. ou la C.M.S.A. après décision du Préfet.

Pour bénéficier du R.M.I. il faut avoir plus de 25 ans ou assumer la charge d'un ou plusieurs enfants.

En ce qui concerne la partie insertion, il existe un Conseil Départemental d'insertion chargé d'élaborer un programme départemental d'insertion qui est arrêté conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général. Au plan local, il existe une Commission Locale d'Insertion qui a la responsabilité d'élaborer le contrat d'insertion signé avec chacun des bénéficiaires, d'en faciliter & d'en suivre la mise en oeuvre.

TELEALARME

Dans un souci de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, les Caisses de Retraite Complémentaire (CAIRPSA et CARPRECA) ont mis sur pied en 1978 l'Association Delta Revie - Haut-Rhin.

Ses objectifs sont de doter des personnes seules d'une possibilité d'appel à l'aide. En cas d'accident de santé, voire d'agression, il suffit de presser sur un bouton pour solliciter une intervention rassurante et efficace, susceptible de leur sauver la vie grâce aux appareils de téléalarme.

Comment fonctionne la téléalarme ?

L'appareillage se compose de 3 éléments :

- 1 - le boîtier d'appel
- 2 - le transmetteur
- 3 - la centrale d'écoute

Le boîtier d'appel :

De la grosseur d'un briquet, il se porte en général en sautoir autour du cou. Il doit bien entendu être toujours porté sur soi, sauf quand on prend un bain (en ce cas le poser sur un tabouret à proximité de la baignoire) ou quand on dort, (dans ce cas le poser sur la table de nuit à portée de la main). Mais dans ce dernier cas, il faut acquérir le réflexe de le mettre immédiatement autour du cou quand on se lève, et avant de mettre les pieds sur le sol.

En cas de malaise, de chute, d'agression, il suffit d'appuyer sur le bouton du boîtier et d'attendre calmement.

Le transmetteur :

Il est branché sur la prise téléphonique car l'appel sera transmis par la ligne du téléphone.

En cas d'appel, par pression sur le bouton du boîtier, une onde est lancée au transmetteur qui déclenche alors l'appel à la centrale d'écoute. A noter que le boîtier sollicite l'émetteur jusqu'à 50 mètres en moyenne.

La centrale d'écoute :

Dès qu'elle reçoit l'appel, une sonnerie retentit, le code de l'abonné apparaît sur un voyant cathodique, et s'inscrit sur la bande de contrôle, grâce à une tête imprimante. Le préposé à la garde prend alors la fiche de l'appelant, compose son numéro de téléphone pour vérifier l'appel. Si l'appelant répond, il expose ses soucis, explique un malaise, ou dit simplement s'il s'agit d'une fausse manipulation, ou d'une erreur. Dans le cas de malaise, le médecin de garde rassure, ou estime qu'il doit se déplacer. Si l'appelant ne répond pas au contrôle téléphonique, deux solutions :

- soit on appelle un voisin ou ami qui a accepté d'être inscrit comme "relais voisinage". Il va voir ce qui se passe, et si nécessaire, rappelle la centrale d'écoute pour intervention ; cette façon d'agir évite des déplacements car 70 % environ des appels sont lancés pour des chutes.
- soit alors on intervient, en amenant les clés qui sont détenues par le centre de secours.

A noter que l'installation est gratuite. Une redevance mensuelle (entre 20 F et 80 F suivant les revenus) est demandée, afin de couvrir les frais de fonctionnement de l'Association.

Pour tout renseignement s'adresser à : Delta Revie Ht-Rhin
61, rue de Pfastatt
B.P. 2439
68067 MULHOUSE Cedex

LES NOUVELLES IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES A BITSCHWILLER

Tous les Bitschwillerois connaissent les trois plus grandes installations industrielles de la Commune, qui sont par ordre d'ancienneté : la FAMT devenue Ets LEBRANCHU & Fils, la SART et HEUCHEL, implantées depuis de longues années dans la Commune.

Après une période difficile qui a particulièrement affecté la FAMT et la SART, nous avons pu heureusement constater un renouveau qui a abouti à la création de nouvelles entreprises dans les années 80. Ce furent successivement : SACO, CLAERR, THANN-AUTO, A.M.T., MALQUIT, HANBALI, sans compter les importants développements des entreprises : Peintures AVELINE, Boucheries GERBER et Garage COLOMBO.

A notre grande satisfaction, le processus se poursuit et nous pouvons enregistrer en 1989/1990 la création de 3 nouvelles entreprises industrielles : la SOGRESS, la C.C.E. et PROMOTEC.

SOGRESS :

Cette entreprise, primitivement installée à Altkirch dans 1 000 m² de locaux, a acquis 7 000 m² de bâtiments industriels et 600 m² de bureaux à Bitschwiller, dans l'enceinte de l'ancienne Fonderie de la FAMT, appartenant aux Etablissements LEBRANCHU. Le jeune et dynamique P.D.G., Monsieur Jean-Louis REIN, a pris cette décision pour étendre davantage les secteurs d'activité de sa Société. Ces secteurs d'activité comprennent des ateliers de chaudronnerie, de tôlerie, de serrurerie, de tuyauterie, et de mécanique générale axée sur le tournage et le fraisage.

Cette implantation a nécessité de gros investissements en matière d'aménagement des locaux et d'achat de machines. La clientèle de SOGRESS est composée d'entreprises oeuvrant dans le textile, la chimie, le nucléaire, l'automobile, l'agro-alimentaire, etc... Le chiffre d'affaires de 1989 se situe aux environs de 20 millions de francs et devrait progresser rapidement, entre autres par un effort à l'exportation.

La SOGRESS emploie actuellement 44 salariés et devrait augmenter ce chiffre en 1990, bien que la pénurie de main d'oeuvre spécialisée freine le développement...

C.C.E. CABLAGE CONNECTIQUE EUROPEEN :

L'activité de câblage était déjà exercée par les Ets LEBRANCHU, qui l'avaient eux-mêmes repris de la FAMT, mais cette branche ne correspondait pas aux objectifs de LEBRANCHU. Néanmoins, soucieuse de ne pas supprimer purement et simplement cette fabrication, cette Société s'est mise en quête d'un repreneur spécialisé et c'est ainsi que le 1er Janvier 1990 est née la C.C.E. La nouvelle société a un capital de 500 000 Frs dont la majorité appartient à la SEMHO, entreprise spécialisée entre autres dans le câblage et implantée en Normandie. LEBRANCHU a gardé un intérêt important de 34 %

.../...

.../...

dans la nouvelle création. L'activité est celle d'un équipementier de câblage pour différentes branches : automobiles, réseau d'alarme, Télécom, fabricants de télévision, d'appareils de photocopie, etc...

La nouvelle entreprise est en pleine réinstallation dans le bâtiment important qu'elle a acquis de LEBRANCHU ; elle emploie actuellement 15 personnes, avec l'objectif d'atteindre rapidement 40, grâce à la création d'activités complémentaires.

PROCOTEX :

Dans le cadre de leur diversification, les Ets HEUCHEL viennent de créer, il y a quelques mois, la Société PROCOTEX.

Cette nouvelle Société, installée au 6, route Joffre, où les travaux d'aménagement touchent à leur fin, sera spécialisée dans la fabrication de lances flexibles pour métiers à tisser. Cette nouvelle technologie tend à se généraliser sur la plupart des machines textiles.

A base de matériaux composites, ces nouveaux produits, réalisés avec un outillage sophistiqué pour respecter les tolérances de fabrication extrêmement précises, seront essentiellement destinés à l'exportation. Les marchés visés seront principalement les Etats-Unis et l'Extrême-Orient.

La mise en service de cette nouvelle unité devrait se faire en mars ; elle devrait occuper rapidement 6 personnes.

Avec toute la population, nous souhaitons beaucoup de réussite à ces nouvelles entreprises qui sont venues conforter le tissu industriel de notre Commune.

LA ZONE INTERCOMMUNALE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE VIEUX-THANN

La Zone Intercommunale d'Activité Economique de Vieux-Thann, que nous allons appeler par simplification Zone Industrielle dans la suite de cet exposé, est une création du S.I.V.O.M. (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Thann et Environs) pour promouvoir la création d'entreprises et donc d'emplois. Le S.I.V.O.M. groupe 9 communes, à savoir (par ordre alphabétique) :

- BITSCHWILLER-LES-THANN,
- BOURBACH-LE-BAS,
- BOURBACH-LE-HAUT,
- LEIMBACH,
- RAMMERSMATT,
- RODEREN,
- THANN,
- VIEUX-THANN,
- WILLER-SUR-THUR.

Aucune de ces communes ne possédant en même temps, et les moyens financiers et l'espace, elles décidèrent de se grouper pour réaliser en commun une Zone Industrielle digne de ce nom avec tous les équipements nécessaires pour tenter les chefs d'entreprise.

HISTORIQUE DE LA CREATION DE LA ZONE :

Dès 1963, l'idée est dans l'air. En 1967, un premier projet est ébauché entre Thann, Vieux-Thann, Aspach-le-Haut et Leimbach, mais il échoue, car Aspach ne se sent pas concerné. En 1973, un autre projet est lancé devant englober Thann, Vieux-Thann et Cernay, mais Cernay s'oppose à cette création. D'autres essais furent tentés mais échouèrent en raison de l'opposition de Cernay.

Ce n'est qu'en 1976 que le S.I.V.O.M. de Thann décide de prendre l'affaire en main et de procéder à l'acquisition, éventuellement à l'expropriation des terrains nécessaires, tous situés sur le ban de la commune de Vieux-Thann.

Le fait déterminant a été l'accord de cette dernière commune d'installer la Zone sur son territoire et aussi les difficultés financières de Schaeffer Vieux-Thann, qui ont permis l'achat d'importantes surfaces de terrains leur appartenant.

AMENAGEMENT ET CONFIGURATION ACTUELLE DE LA ZONE INDUSTRIELLE

Les achats de terrains débutèrent en 1979. Les prix d'achat se sont échelonnés de 300 à 500 Frs l'are et les sommes suivantes ont été déboursées :

- Ets Schaeffer.....	891 000 Frs	13 hectares environ
- Achats amiables.....	415 000 Frs) 23 hectares environ
- Expropriations.....	367 000 Frs	

L'aménagement de la Zone : assainissement, eau, voiries, éclairage, etc... est revenu à 3 128 440 Frs, soit au total avec l'achat des terrains 4 801 440 Frs.

Il est important de signaler que le Conseil Général a accordé une subvention de 30 % et a pris à sa charge la route d'accès avec pont sur la Thur.

.../...

REPARTITION DES CHARGES :

Ces dépenses ont été couvertes par des premières ventes de terrains à 5 000 Frs l'are et par un emprunt de 3 600 000 Frs occasionnant une charge de remboursement de 400 000 Frs par an.

Ces charges sont réparties entre les 9 communes participantes au prorata de leur nombre d'habitants et de leur potentiel fiscal, ce qui donne les pourcentages de participation suivants :

- Thann.....	43,96 %
- Vieux-Thann.....	25,72 %
- Bitschwiller.....	10,55 %
- Willer s/Thur.....	8,76 %
- Roderen.....	3,12 %
- Bourbach-le-Bas.....	3,02 %
- Leimbach.....	2,95 %
- Bourbach-le-Haut.....	1,15 %
- Rammersmatt.....	0,75 %

Pour notre commune, cette répartition a représenté les charges suivantes pour les quatre dernières années :

- 1986 :	49 943 Frs,
- 1987 :	49 988 Frs,
- 1988 :	52 373 Frs,
- 1989 :	56 943 Frs.

REPARTITION DES RECETTES :

Les recettes générées par la zone sont la taxe professionnelle et ses différents additifs, la taxe locale d'équipement et les impôts fonciers. A la suite d'une convention signée entre la ville de Vieux-Thann et les différents partenaires, les différents produits encaissés sont répartis de la façon suivante :

- Impôts fonciers : entièrement réservés à Vieux-Thann pour tenir compte des éventuelles nuisances générées par la Zone,
- T.L.E., Taxe professionnelle et succédanés : répartis entre les communes selon les mêmes critères retenus pour la répartition des charges.

Pour Bitschwiller, les recettes de ces 4 dernières années ont été les suivantes :

- 1986 :	3 749 Frs,
- 1987 :	10 851 Frs,
- 1988 :	39 845 Frs,
- 1989 :	120 969 Frs.

L'augmentation rapide des revenus provient du fait que dans les premières années de leur installation les entreprises sont exonérées entièrement ou partiellement de la taxe professionnelle.

Selon les prévisions en cas d'une marche normale des affaires, la part de recettes pourra atteindre 300 000 Frs pour Bitschwiller en 1995, avec certainement aussi une augmentation des charges.

EMPLOIS :

La Zone Industrielle a été créée pour générer des emplois et réduire le chômage dans notre secteur.

Le but a été atteint puisque actuellement 521 emplois ont été créés, auxquels s'ajouteront 450 autres en raison des implantations en cours.

.../...

.../...

Il convient cependant de déduire 200 emplois provenant du transfert d'entreprises de Thann à Vieux-Thann (Blondel, Oertli, par exemple).

PROJET DE DEVELOPPEMENT :

La dernière tranche de la Zone est actuellement en cours d'aménagement pour une surface de 15 hectares environ. Malheureusement les frais d'installation sont plus importants que pour les premières tranches, car ils comportent le déplacement d'une ligne à haute tension alimentant Thann et Mulhouse, dont le coût à lui seul est de 1 700 000 Frs, ainsi que des travaux d'assainissement profonds. Pour tenir compte de ces surcoûts, le prix de vente de l'are a été fixé à 6 000 Frs.

PROJETS D'IMPLANTATION :

Différentes entreprises sont en cours d'implantation ou de développement. Citons :

- Von ROHR en cours de construction pour 5 000 m²,
- NOVEST pour 1 500 m²,
- MAXAUTO pour 760 m²,
- OERTLI pour une extension de 2 000 m²,
etc...

Il reste malheureusement un repreneur à trouver pour WECO 2, dont les bâtiments appartiennent à ALSABAIL.

CONCLUSION :

Dans l'état actuel de sa réalisation, on peut dire que la Zone Industrielle est déjà un grand succès qui sera total, lorsqu'elle sera entièrement achevée et occupée, c'est-à-dire au maximum dans 2 ans.

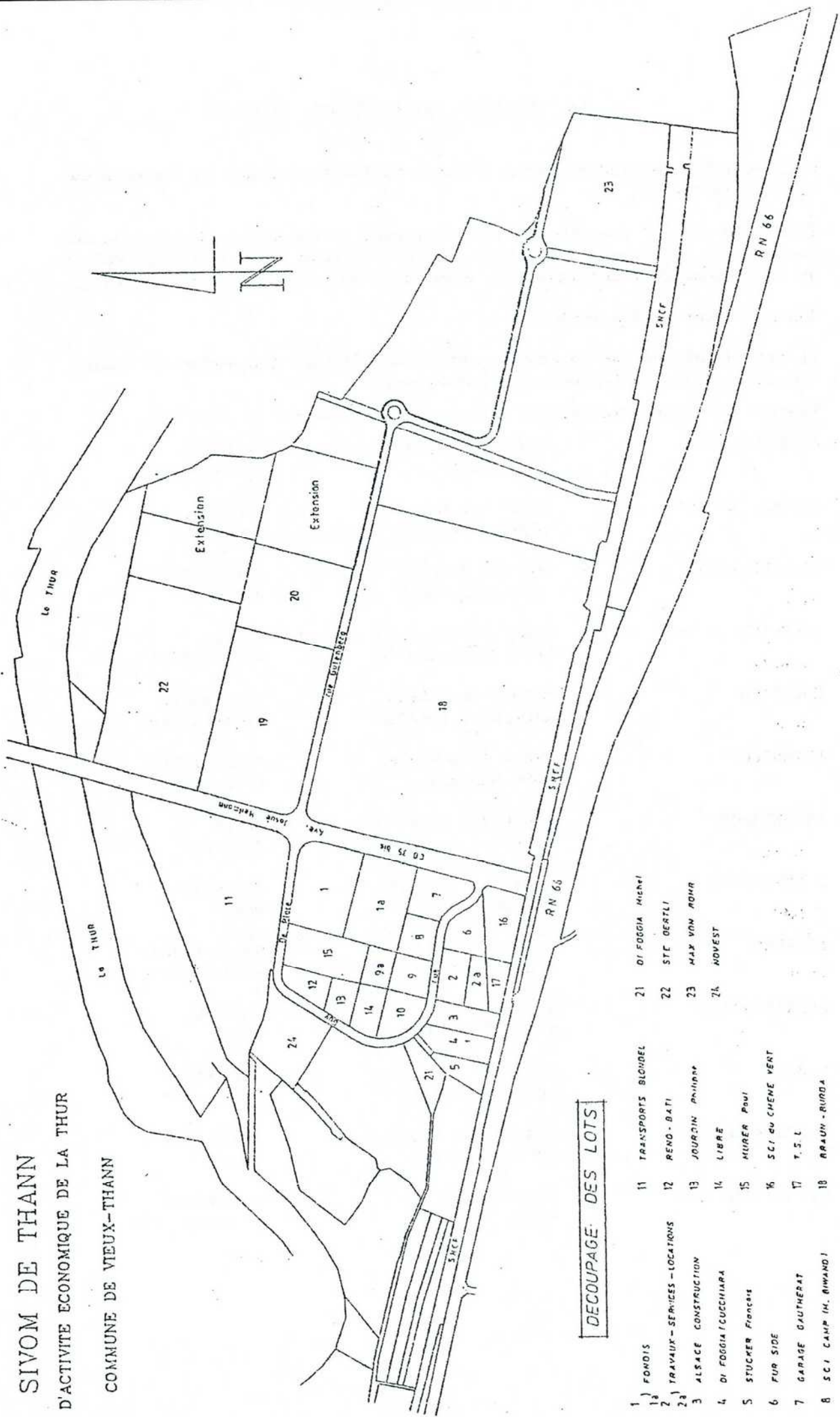
Cette réussite n'a été possible que grâce au consensus qui s'est dégagé entre les responsables des différentes communes. Une mention spéciale revient à la commune de Vieux-Thann et à son maire sur le territoire desquels la Zone a pu être implantée, ainsi qu'au pionnier de cette opération, Monsieur le Sénateur Pierre SCHIELE, par la suite fortement épaulé par le vice-président du Conseil Régional, Jean-Paul HEIDER. La nouvelle équipe du S.I.V.O.M., actuellement en place, continue le travail, sous l'impulsion de son Président, le Député Jean-Pierre BAEUMLER, maire de Thann, dans l'esprit des créateurs pour mener l'opération à son terme.

ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE INTERCOMMUNALE DE VIEUX-THANN

ETAT DES LOTS ACQUIS

Lots	Identification	Activité	Superficie		Nom du dirigeant	Date implan- tation	Effec- tif
			Terrain en ares	Construite en m2			
1 et 1.A	FONDIS S.A.	Cassettes - cheminées	135.16	2 388	M. Robert RICHARD	03/84	32
2 et 2.A et 17	TRAVAUX-SERVICES- LOCATIONS	Location matériel de travaux publics et divers	47.18	782	M. Rémy MONTI	03/84	8
3	ALSACE CONSTRUCTION	Maisons clés en mains	23.30	200	M. GREUILLET Mme Nicole JAEGY	04/84	3
4	DI FOGGIA/CUCCHIARA	Entrep.de carrelages	25.055	730	M. Francesco CUCCHIARA	02/88	*
* Transaction en cours : autre activité : 10 personnes							
5	F. STUCKER	Négoce de matériaux	17.395	428	M. FRANCOIS STUCKER	03/88	1
6	FUR SIDE	Cuir et fourrures	23.10	476	M. VACHER	09/84	2
7	GARAGE GAUTHERAT	Garage automobile	28.61	390	M. Maurice GAUTHERAT	11/87	9
8	SCI CAMP BIWAND	Entrep.de construct.	19.00	425	M. J.Claude BIWAND	10/86	40
9	ALSACE GAZ INDUSTRIE	Rampes chauffage gaz	35.25	1 062	M. Michel COULON	10/85	10
10	HIPPO-ALSACE	Conditionne.viande	21.99	513	M. J.Pierre PABST	03/87	20
11	TRANSPORTS BLONDEL	Transports/Flash 68	312.68	2 679	M. Eugène SCHNEBELLEN Claude WEISS	09/85	95
12	RENO-BATI	Entrep.de construct.	17.28	248	M. FORNELLI et KITTLER	03/86	2
13	Ph. JOURDIN	Comptoir boulangerie/ pâtisserie	15.70	187.90	M. Philippe JOURDIN	06/89	1
14	HIPPO-ALSACE - option		17.30	/	/	/	/
15	P. MURER	Entretien de toiture et couverture	46.00	800	M. Paul MURER	03/89	6
16	SCI LE CHENE VERT	Access.automobiles	34.16	713	M. KESSLER	06/89	10
18	BRAUN-BURDA	Imprimerie gd tirage	983.05	16 618	M. Klaus BUSS	01/86	200+100
19	ALSABAIL WECO II	/	186.00	5 763	ALSABAIL	09/88	/
20	SACRED Europe	Moulage pièces en élastomère pr autom.	114.00	4 440	M. Didier FEGLY	11/88	60
21	DI FOGGIA	Grossiste spécialités italiennes	13.83	140	M. Michel DI FOGGIA	07/87	2
22	OERTLI S.A.	Brûleurs à mazout et gaz	365.74	8 164	M. Georges KELLER	11/87	80
23	MAX VON ROHR	Vannes de régulation et d'arrêt	210.99	3 250	M. Roland FUTTERKNECHT	08/89	60
24	NOVEST	Mécanique de préci- sion	59.50	1 538	M. Michel MILLENET	09/89	25
TOTAL :			2 752.27	51 934.90			766

SIVOM DE THANN
 PARC D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA THUR
 COMMUNE DE VIEUX-THANN



DECOUPEGE DES LOTS

1	FONDIS	11	TRANSPORTS BLOUDEL	21	DI FOGGIA MENETI
2	TRAVAUX - SERVICES - LOCATIONS	12	RENO - BATTI	22	STE DEZTLI
3	ALSACE CONSTRUCTION	13	JOURJIN PAINDR	23	MAX VON ROMR
4	DI FOGGIA CUCCINARA	14	LIBRE	24	NOVEST
5	STUCKER Francois	15	MURER POU		
6	FUR SIDE	16	SCI DU CHENE VENT		
7	GARAGE GAUTHERAT	17	T. S. L.		
8	SCI CAMP (M. BRAWAND)	18	ARAUN - RUPDA		
9	ALSACE - GAZ - INDUSTRIE	19	STE ALSABAIL		
10	HIPPO - ALSACE	20	SACRED		

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE

Créé en 1968, le Syndicat Intercommunal Scolaire regroupe 14 communes du secteur de Thann.

Il a pour objet " les études, constructions, aménagements et gestions des équipements scolaires et sportifs nécessaires pour la mise en application de la réforme de l'Enseignement, ainsi que tous les problèmes annexes."

Son siège est fixé a Thann.

Il est administré par un comité composé de délégués (au nombre de 2 par communes) élus par les communes associées.

Membres du Comité (Installation lors de la séance du 17 mai 1989)

ASPACH LE BAS	ERHARD Georges MARTIN Louis	Adjoint Conseiller
ASPACH LE HAUT	FLORY Bernard LOUIS Francis	Adjoint Adjoint
BITSCHWILLER	BUTTUNG Astrid ZERRINGER Roger	Conseillère Adjoint
BOURBACH LE BAS	KOLB Pierre-Marie KUBLER Marguerite	Maire Conseillère
GOLDBACH	MATHIS Christian WIOLAND M. Thérèse	Conseiller Conseillère
LEIMBACH	JEKER Anne-Marie JUNG Bernard	Conseillère Conseiller
MICHELBACH	CENTLIVRE André KELLER J. François	Maire Adjoint
RAMMERSMATT	BERNARD Philippe TSCHANN Gilbert	Conseiller Maire
RODEREN	BITSCH M. Hélène SPETZ André	Conseillère Conseiller
SCHWEIGHOUSE	KLEIN Gérard KUTTLER Monique	Adjoint Maire
THANN	ELBISSER J. Jacques ORTLIEB Roland	Conseiller Conseiller
VIEUX-THANN	REBISCHUNG André VETTER Charles	Conseiller Adjoint
WILLER SUR THUR	CLEMENT André MARRER Danièle	Conseiller Adjointe

Composition du bureau

M. ORTLIEB Roland	Président
M. TSCHANN Gilbert	1er Vice-Président
M. CLEMENT André	2eme Vice-Président
M. FLORY Bernard	Assesseur, représentant le secteur "Plaine"
M. ZERRINGER Roger	Assesseur, " " " " "Vallée"
M. CENTLIVRE André	Assesseur, " " " " "Collines"
M. VETTER Charles	Assesseur, " " " " "Centre"

Composition des commissions permanentes

M. ZERRINGER siège à la commission des travaux
 Mme BUTTUNG siège à la commission des finances-transport

Représentations du Syndicat aux conseils d'administration des lycées et collèges locaux

LEGT Scheurer-KESTNER	Mme BUTTUNG Astrid suppléant M. LOUIS Francis
Collège Charles Walch	M. ELBISSER J. Jacques suppléante Mme BITSCH M. Hélène
Collège Rémy Faesch	M. CLEMENT André suppléant M. BERNHARDT Philippe

B A L A N C E G E N E R A L E

	Résultat clos exerc. 1987	Opérations exercice 1988		Résultat exercice 1988	Résultat clos exerc 1988
		Mandats émis	Titres émis		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 7.808,43	2.408.599,47	2.420.013,97	11.414,50	3.606,07
SECTION D'INVESTISSEMENT	298.932,57	333.434,22	399.772,18	66.337,96	365.270,53
	291.124,14	2.742.033,69	2.819.786,15	77.752,46	368.876,60

Résultat clos exercice 1988 368.876,60

Recettes restant à réaliser
sur programme d'investis-
sment en cours 571.000,00

939.876,60

Crédits à reporter sur 1989
Fonctionnement néant
investissement 924.879,45 924.879,45

EXCEDENT REEL 1988 14.997,15

La contribution communale de BITSCHWILLER pour l'exercice 1989 se monte à

{ 167.017,60 F }

C O M M U N E S	2e Cycle		1er Cycle				T O T A U X	
	LYCEE		Collège R. FAESCH		Collège Ch WALCH		PM 1988	PM 1988
	PM 1988	1989	PM 1988	1989	PM 1988	1989	PM 1988	1989
1) EFFECTIF ORIGINAIRE DES COMMUNES RELEVANT DU SYNDICAT SCOLAIRE :								
<u>CANTON DE THANN</u>								
ASPACH-LE-HAUT	13	7	2	2	27	33	42	42
BITSCHWILLER LES THANN	31	36	54	47	55	45	140	128
BOURBACH LES BAS	8	6	-	-	24	22	32	28
LEIMBACH	22	20	34	35	8	10	64	65
MICHELBAACH	12	13	2	2	13	12	27	27
RAMMERSMATT	4	2	-	-	6	7	10	9
RODEREN	26	26	3	9	36	30	65	65
THANN	165	145	228	239	220	217	613	601
VIEUX-THANN	48	43	16	23	122	122	186	188
WILLER-SUR-THUR	33	32	21	17	73	69	127	118
<u>CANTON SAINT-AMARIN</u>								
GOLDBACH-ALTENBACH	3	4	-	-	8	5	11	9
<u>CANTON DE CERNAY</u>								
ASPACH-LE-BAS	17	18	-	1	45	44	62	63
SCHWEIGHOUSE	10	11	-	-	29	27	39	38
2) EFFECTIF ORIGINAIRE DES COMMUNES NE RELEVANT PAS DU SYNDICAT								
Secteur de GUEBWILLER-COLMAR	-	2	-	-	-	-	-	2
Secteur de CERNAY	224	199	5	2	18	15	247	216
Secteur de MASEVAUX	161	196	-	2	7	8	168	206
Secteur de MULHOUSE	7	15	-	-	2	3	9	18
Autres départements	-	2	-	-	-	-	-	2
Secteur de ST-AMARIN	109	147	-	-	28	31	137	178
Secteur de WITTELSHEIM	5	7	-	-	3	2	8	9
TOTAUX	898	931	365	379	724	702	1 987	2 012

BITSCHWILLER au temps de la
Révolution Française de 1789

Dans une première partie, nous avons analysé les causes du mécontentement général qui devait aboutir au grand bouleversement de la fin du 18ème siècle.

Partie 2 : La lutte pour la Liberté

1° Une situation prérévolutionnaire

L'accroissement de la population, due en partie à la naissance de l'industrie pose de nombreux problèmes, notamment de subsistance. Entre 1720 & 1790, la population de la vallée passe de 1939 à 7989 habitants ! Il y a une soif de terres cultivables, alors que dans la vallée elles sont limitées. Cette situation est aggravée par une série de mauvaises récoltes. On assiste à un renchérissement brutal du prix du blé.

Là-dessus intervient le terrible hiver 1788-1789. Ce fut un hiver exceptionnel, long et rigoureux. Cela commence vers le 5 décembre avec des quantités de neige énormes : 4 à 5 m à Mollau, plus de 2 m en plaine. Le gel (de -20 à -25°) qui suivit, dura plus de 6 semaines. Les bêtes meurent de froid dans les étables. Le bois de chauffage manque. Les manufactures textiles, les usines sidérurgiques, les moulins sont au chômage technique, leurs roues hydrauliques étant bloquées dans les canaux gelés. On assiste à une aggravation rapide de la misère des gens.

Avec le printemps une lueur d'espoir resurgit : c'est la réunion des Etats Généraux le 5 mai 1789. C'est une chose nouvelle, inconnue en Alsace, et tout le monde en attend des merveilles. La population pense trouver auprès de ses représentants des interlocuteurs qui sauront défendre ses intérêts et résoudre un certain nombre de ses problèmes. La rédaction des cahiers de doléances qui a précédé la réunion des Etats Généraux donnerait un aperçu des principales revendications ; malheureusement ces cahiers ne sont pas connus pour notre vallée.

Les nouvelles concernant les événements de la capitale arrivent peu à peu dans la vallée et font monter les tensions. C'est le cas notamment de la séance historique de la Salle du Jeu de Paume où le Tiers Etat décide de rester uni jusqu'à l'établissement d'une constitution.

Mais tout va basculer en cette fin du mois de juillet 1789. Voici comment nos ancêtres ont vécu cet événement balayant d'un seul coup un millénaire d'administration des Princes Abbés de MURBACH.

.../...

Les objets de valeur, l'argenterie sont emportés par les pillards. On vide les tonneaux de vin. Ce qui ne peut être bu coule dans les caves.

Durant la nuit, et pour tenir le coup, ils forcent les religieuses du couvent de la Engelporte à cuire des cuveaux pleins de beignets.

Au milieu de ces scènes de ripaille et de beuverie, un groupe s'empare du chancelier abbatial REICHSTETTER, qui malade, n'avait pu s'enfuir. Ils le forcent à signer, au nom des membres de la Seigneurie une renonciation de celle-ci à tous ses droits dans la vallée de St-Amarin.

Ci-joint un extrait de cette déclaration concernant la vallée basse et plus particulièrement Willer - Bitschwiller.

"Remise et cession volontaire des droits, que la Seigneurie du Chapitre de Murbach a usurpé des communautés de la basse vallée de St-Amarin

- 1 . La Seigneurie transmet et cède aux communautés tous les droits dont elle jouissait jusque-là et appartenant auxdites communautés et qui ont été indûment payées par celles-ci, aussi bien en taxes de corvées, chutes d'eau, poules et coqs, miel, avoine, huile, cire, taxes foncières et les grandes et petites dîmes.
- 2 . Transmet volontairement toutes les forêts, chasses, pêches, dépôts de sel, auberges, magasin de fer, mines de fer, boucheries, tuileries, en somme tous ses droits sur la vallée.
- .
- .
- 8 . La Seigneurie promet à la communauté de Willer, la forêt que la Seigneurie avait attribuée au Comte WALDNER suivant cantonnement et aussi la forêt de Bitschwiller qu'elle avait attribuée au Chapitre de Thann suivant cantonnement.
- 9 . La Seigneurie promet aux communautés la valeur du bois des coupes depuis le cantonnement.
- 10 . Promet le bois, le charbon, le minerai qui se trouvent dans les forêts, ainsi que les forges et fonderies.
- 11 . Les communautés seules ont le droit d'accueillir les bourgeois et les manants.
- 12 . La Seigneurie promet de restituer les amendes encaissées depuis le cantonnement.
- .
- .
- "

Si on regarde en détail cette cession on pourra constater qu'elle reprend les principaux problèmes en cours entre les communautés et l'Abbaye.

La rédaction de ce texte prouve également que ce n'était pas seulement la racaille - "Gesindel", Lumpengesindel" - qui participait à l'émeute, comme ont voulu le faire croire certains auteurs. Il y avait donc bien une certaine élite instruite qui avait pris les choses sérieuses en mains.

.../...

3° La Répression

Pendant que les uns négociaient, les autres continuaient leur oeuvre de destruction du Château et des maisons des chanoines. "Il ne reste plus que les murs, plus une tuile sur les toits, ni portes, ni fenêtres, tous les meubles cassés... tous les vins bus et coulés dans la cave" écrira un témoin de l'époque. A Thann, Cernay, Uffholtz, l'agitation se poursuit.

Mais les autorités avaient déjà fait appel à la troupe. Dès le 28 Juillet le Baron de VIETINGHOFF, maréchal de camp qui se trouvait à Colmar, reçoit l'ordre de se rendre sans tarder à Guebwiller à la tête de 200 cavaliers du Régiment de Champagne. Le régiment arrive à 10 h du soir à Rouffach. Le Général, mieux renseigné sur le nombre et la situation des émeutiers, envoie l'ordre au 2ème bataillon du Régiment des Deux Ponts stationné à Neuf-Brisach de le rejoindre à Rouffach, ce qui fait monter son effectif à 800 hommes. On est donc conscient en haut lieu de la gravité de la situation.

Le lendemain 29 Juillet le Général part de Rouffach vers 10 h du matin. Son avant-garde était à Issenheim lorsqu'il apprend que les insurgés, prévenus de sa progression, évacuent Guebwiller. Les insurgés s'étaient bien organisés et avaient placé des sentinelles sur toutes les routes. C'est ainsi que scindés en 2 groupes, les uns rejoignent la vallée de St-Amarin en passant par la montagne, -ce sont surtout ceux qui avaient déjà récupéré un certain butin- les autres décident de piller les châteaux de Bollwiller et Ollwiller.

Le Général envoya alors une compagnie du Régiment des Deux Ponts à Guebwiller pour rétablir l'ordre et se saisir des traîneurs. Lui-même à la tête des cavaliers se dirigea sur Ollwiller où il y eut une courte échauffourée. Après un échange de coups de feu les émeutiers se rendirent ou se dispersèrent dans la forêt. Puis le Général marcha sur Wattwiller et Uffholtz où il fit 80 prisonniers avant de bivouaquer à Cernay.

Le 30 Juillet DE VIETINGHOFF se rendit à Thann où il exhorta tous les habitants au calme et menaçant de sévir contre ceux qui troubleront la paix publique. Il revint à Cernay où il apprit que la vallée de St-Amarin était toujours en effervescence, aussi pour frapper les esprits, il traduisit devant un conseil de guerre et fit exécuter deux de ses prisonniers les plus gravement compromis. Les deux émeutiers furent pendus, l'un était de Goldbach, l'autre de Oderen. 17 Autres prisonniers furent envoyés à Colmar pour y être écroués et jugés ultérieurement.

Cette répression mit fin à ces folles journées vécues par nos ancêtres. Mais l'ordre ne fut pas rétabli pour autant. Une certaine anarchie persistera encore longtemps dans la vallée.

.../...

2° Le mouvement insurrectionnel

Les premiers frémissements apparaissent à Thann le 25 Juillet sous la forme de lettres anonymes annonçant des manifestations et s'en prenant au garde général des forêts ADEL. Mais rien ne laissait présager ce qui allait se passer le lendemain.

Le Dimanche 26 Juillet les habitants de St-Amarin et de la vallée assistent à la messe anniversaire de la Dédicace de la Chapelle St-Wolfgang à Malmerspach. La Chapelle est trop petite pour contenir tous les fidèles. Nombreux sont les hommes qui se sont regroupés à l'extérieur et qui discutent. C'est alors qu'un voyageur, arrivé avec la diligence, lit aux présents la proclamation de la prise de la Bastille et pour que tous entendent un homme monte sur l'autel et s'adresse à l'auditoire : "Si le peuple de Paris a su venger l'injustice dont il a été victime, pourquoi la population de la vallée de St-Amarin ne saurait-elle pas le faire à son tour ?" C'est l'étincelle qui met le feu à la poudre. C'est l'émeute. Les insurgés se rendent à St-Amarin. C'est à Jean BREYMANN, le garde général des forêts, qu'ils en veulent. On se saisit de lui, on le frappe, on le traîne en ville. Sa maison est pillée et mise à sac. Il en va de même pour le fermier des impositions et le prévôt RUDLER, receveur du baillage. La maison de ce dernier est fouillée et on se partage le vin de sa cave. Le mouvement se généralise et les insurgés mettent également à sac les maisons des garde-forestiers de différents villages (Geishouse, Moosch, Willer) ainsi que celle du maire de Bitschwiller.

La vallée entière se soulève et va marcher sur Guebwiller. Il leur fallait un chef. Ils vont essayer de nommer à leur tête JOHANNOT, directeur de la Manufacture de Wesserling. Cet homme, un genevois d'origine, aux opinions avancées, était un parent du ministre NECKER alors l'idole des Français. Descendus par vagues successives des villages, armés de fourches, faux, mais également de fusils, ils forment bientôt une troupe importante (de 2000 à 8000 hommes selon les auteurs) qui se dirige sur Thann. Le 27 Juillet une petite partie des émeutiers entre dans cette ville pour se joindre aux manifestants venus également de la vallée de Masevaux et des villages de Leimbach et Roderen. La majorité se dirige sur Guebwiller, chef-lieu de la Seigneurie, en passant par Cernay, Uffholtz où ils s'en prennent aux Juifs de la localité ainsi qu'à leur petite synagogue. Après avoir vidé les caves, les émeutiers poursuivent leur route vers Guebwiller.

A la première nouvelle de l'insurrection, les chanoines songent à soustraire au pillage ce qu'ils avaient de plus précieux : leurs archives. Emballées soigneusement dans 22 caisses, elles furent conduites en secret dans la nuit du 26 au 27 Juillet hors de la ville et dirigées sur Brisach avec l'intention de les mettre en sécurité sur la rive droite du Rhin. Les chanoines eux-mêmes avaient pris la fuite. Le Prince Abbé, quant à lui, il était à l'Assemblée Nationale.

Les insurgés arrivent devant Guebwiller, la population leur ouvre les portes et elle se joint à eux pour piller et mettre à sac le Château abbatial de la Neuenbourg, les hôtels particuliers des chanoines nobles ainsi que le cellier. Tout est démoli, les meubles et les livres jetés par les fenêtres, les miroirs brisés.

Ainsi prit fin la puissance seigneuriale des Princes Abbés de MURBACH. Tous les agents du Chapitre durent céder la place aux Municipalités élues. Quant au jeune Prince Abbé, il ne devait jamais revoir ses terres, ayant quitté la capitale pour émigrer, il trouva refuge en Allemagne et finit ses jours à Eichstätt en Bavière.

L'ancien régime étant aboli, il va falloir se mettre au travail pour créer un nouvel ordre. Cela prendra du temps. Cette période de transition va durer une dizaine d'années jusqu'à l'établissement de l'Empire.

Jean-Pierre GASSER

METEOROLOGIE NATIONALE
DEPARTEMENT : HAUT-RHIN

POSTE : BITSCHWILLER-lès-THANN
ALTITUDE : 380m

Hauteur mensuelle des précipitations
en millimètres et dixièmes

	Janv	Fevr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	ANNEE
1972	(38.0)	(45.0)	(61.0)	(80.0)	(86.0)	(97.0)	(107.0)	(55.0)	16.0	20.5	297.5	67.0	(970.0)
1973	37.0	93.7	16.0	104.2	108.5	107.5	104.0	58.5	28.5	113.0	131.0	118.0	1019.9
1974	102.9	112.8	94.0	33.4	67.8	113.3	36.3	64.5	144.3	223.6	151.5	155.7	1300.1
1975	158.7	18.0	79.9	83.1	78.3	98.4	29.5	100.2	130.1	25.2	123.5	18.3	943.2
1976	65.6	47.9	12.1	34.6	23.0	11.7	71.9	20.5	105.5	56.6	110.4	160.8	728.6
1977	175.0	235.7	61.7	123.3	37.3	92.7	107.4	103.7	21.0	75.1	266.3	109.8	1409.0
1978	134.8	137.5	109.2	41.9	59.5	49.1	71.3	88.8	68.8	18.8	2.8	299.7	1161.2
1979	109.2	161.3	159.4	97.9	70.5	55.2	53.0	95.0	26.3	45.3	147.0	281.9	1302.0
1980	169.5	158.5	92.1	17.5	74.4	121.5	110.5	48.5	29.5	98.1	64.0	122.9	1107.8
1981	170.4	70.8	115.3	21.5	83.0	48.8	82.3	37.0	93.3	252.2	79.3	364.6	1418.5
1982	161.4	16.2	153.7	21.5	49.3	196.0	(105.0)	114.5	42.5	165.8	130.2	258.0	(1414.1)
1983	(159.5)	79.0	78.0	261.5	273.5	40.0	101.5	37.5	105.0	64.0	172.0	74.5	(1446.0)
1984	358.0	101.5	68.0	17.5	114.7	54.0	45.0	54.0	146.0	89.5	154.5	48.3	1331.0
1985	115.9	54.9	68.9	157.3	84.8	140.5	88.0	37.8	66.5	9.1	147.7	120.6	1092.0
1986	204.9	66.0	176.0	130.0	(97.5)	(70.1)	63.7	116.9	73.1	232.2	68.8	204.6	(1583.8)
1987	59.3	44.1	105.8	32.9	130.3	164.5	162.5	67.5	111.1	152.3	119.5	52.5	1202.3
1988	242.3	176.5	292.7	18.8	83	76	84.2	105.6	114	179.2	13.5	47.6	1533.4
1989	33	91.9	101.5	134.1	28	61.9	131.5	37.7	138.1	154.8	71.1	88	971.6

() mois ou années comportant des valeurs estimées

Les quantités de pluie indiquées sur ce tableau représentent les millimètres ou litres d'eau tombés au m2 : lmm = 1 litre d'eau au M2.

exemple : année 1972 total des pluies 970 mm soit 970 litres d'eau au m2
On peut remarquer les faibles précipitations de l'année 1975 et surtout de l'année 1976, où la sécheresse a débuté dès le mois de mars et s'est poursuivie jusqu'en début septembre.

En avril-mai 1983 par contre, les pluies abondantes et la fonte des neiges en montagne, ont provoqué les inondations dont tout le monde se souvient. La Thur débordait en plusieurs endroits nécessitant l'intervention des pompiers qui avaient fort à faire pour vider les caves inondées.

Actuellement ce sont la pluie et la neige qui font cruellement défaut.

1989 ressemble à 1975 et 1976, que nous réserve 1990 ?

Les "los tagen" comme disent les personnes âgées (observation du temps qu'il fait entre Noël et Nouvel An) nous promettent une nouvelle année sèche du moins jusqu'en novembre.

Si cela était le cas, la situation serait grave pour les agriculteurs mais aussi pour les industriels dont le besoin en eau est considérable pour faire tourner les usines et les restrictions en eau seraient sévères pour la population.

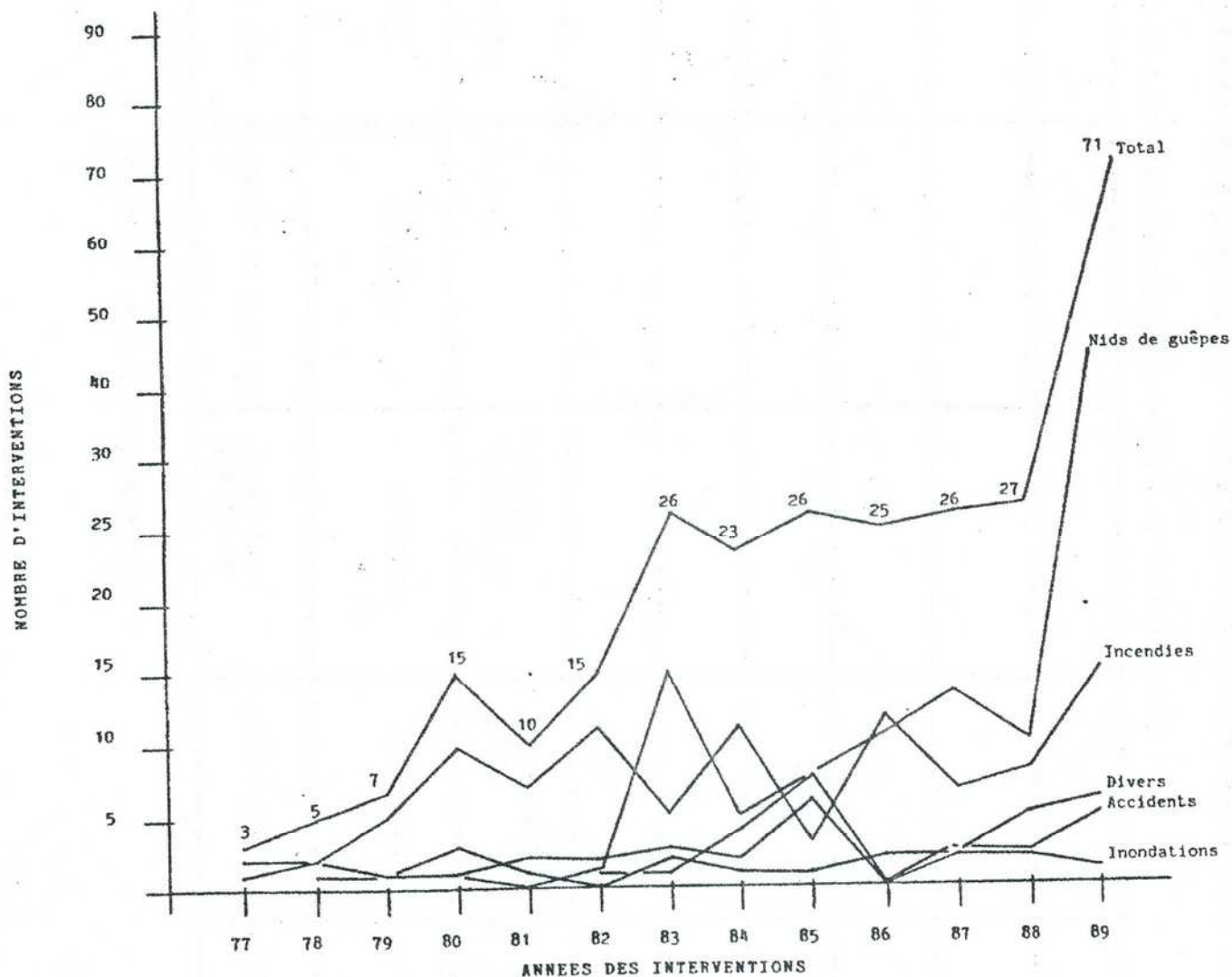
Depuis novembre 1988, les anticyclones stagnent sur l'Europe et la France. Pourquoi ? Personne ne peut expliquer cette situation anormale.

Cela va-t-il durer ? L'avenir nous le dira !

ACTIVITE DES POMPIERS

EVOLUTION DES INTERVENTIONS de 1977 à 1989

Ce graphique des interventions des 12 dernières années montre parfaitement une augmentation régulière d'année en année. Comme le corps est maintenant bien structuré en hommes et en matériel, le centre de secours se décharge de plus en plus de certaines interventions. Il joue pleinement son rôle qui est d'intervenir que dans les cas graves ou demandant un équipement spécifique. La pointe de 1989 est due aux sorties pour destruction de nids de guêpes ou de frelons, conséquence évidente de l'hiver 88-89 trop doux. Autre remarque : les feux ne représentent plus que 1/3 des interventions.



Les Logements HLM de BITSCHWILLER

IMPLANTATION	Rue du Rhin	Rue des Vosges	Rue de la Chapelle	Résidence de la Thur	Castel Fleuri	TOTAL
Date de mise en service	15.11.58	15.11.69	15.12.69	01.03.83	01.03.87	
CHAUFFAGE	Pas de chauffage	Collectif	mazout	Electricité individuel	gaz individuel	
NOMBRE DE PIECES	1	2	3	4	5	1
	16	9	6	12	4	32
	32	6	6	8	5	54
	18	3		12	4	46
	3					3
TOTAL	66	18	6	32	14	136

S'ajouteront les ~~2~~1 logements en construction dans le parc du Castel Fleuri

- Si vous êtes demandeur pour un logement HLM à Bitschwiller, veuillez vous adresser au Secrétariat de la Mairie. On vous remettra les formulaires de demande de logement.
- L'attribution des logements incombe aux membres de la Commission des logements qui se réunissent chaque fois qu'un appartement se libère.
- Si entre temps vous avez trouvé à vous loger ailleurs, veuillez avoir l'obligeance de le signaler au Secrétariat.

ETAT CIVIL 1989

NAISSANCES :

- 01.01.1989 : BLUM Ludovic de Jean-Luc et Gabrielle RUFFIO 3 rue du Rhin
24.01.1989 : JACOBY Aurélie de Bertrand et BUSSMANN Nadine 13 r.Fonderie
30.01.1989 : SANGREGORIO M.Laure de Salvatore et SABATINI Giovanna,
9a rue des Vignes
02.02.1989 : LAZRAG Hakim de Mohamed et NAJAR Samia, 13 rue du Rhin
04.02.1989 : GASCON Laura de Jean-Robert et FAWER Béatrice 8 rue du Burn
11.02.1989 : BELTZUNG Julie de Julien et HILDENBRAND Claudine 21 rue
du Castel Fleuri
23.02.1989 : LORENTZ Romuald de Marie Madeleine LORENTZ, 10 rue de l'Ecole
23.02.1989 : Nicolas PRENNEZ de J.Claude et KLEIN M.Thérèse, 5 rue du
Grand'Pré
16.03.1989 : HUBER Lucas de Daniel et BOHL Michèle 8 rue des Tilleuls
19.03.1989 : LUTTENBACHER Gaëlle de J.Jacques et HOYO Yolande 14 rue du
Grand'Pré
21.04.1989 : ETTERLEN Vincent de Marc et Sylvie LA MARTA-BLASCO 13 rue
de la Fonderie
26.05.1989 : BACCARA Paul de Michel et Carine FIMBEL 8 rue Joffre
27.05.1989 : LERCH Jessica de J.Marc et HORNY Patricia 17 rue du Rhin
29.05.1989 : BOUNEFIKA Sabrina de Omar et BOUCHOUIT Malika 4 rue de
l'Industrie
10.04.1989 : WEST Roby de Olivier et de Agnès MEDDAS 12 rue du Burn
25.06.1989 : OUARGHI Yasmina de Mohamed et ALLOUCHI Saïda, 19 rue de
la Carrière
25.06.1989 : MUNSCH Marine de Daniel et GULLY Brigitte 21 rue des Vosges
10.07.1989 : DEKKICHE Marion de Henri et de BURGARD Raymonde 3 rue du
Rhin
09.08.1989 : MEYER Clémentine de Christian et de Isabelle GOUEL-VASSE,
2 rue Haute
17.08.1989 : SANGREGORIO Nicolas de Rossano et de Estelle LOHNER, 14
rue de la Chapelle
02.09.1989 : ZAÏTER Morgane de Ahmed et de Pierrette PADIOLEAU, 6 rue
de la Fonderie
25.09.1989 : PINA Jean-François de Louis et Danièle KUHNE 2 rue des
Vignes
21.10.1989 : AMANN Angélique de Alain et Martine SCHNEIDER, 34 rue du
Rhin
24.11.1989 : BURG Y Alexandre de Denis et de GERALDES Marie 22 rue du Burn
24.11.1989 : TSCHANN Jordan de Jean-Paul et COUVET Nathalie 11 rue de la
Fonderie
21.12.1989 : BUSCARINO Frédéric de Baldassare et EHENY Catherine, 19 rue
de la Chapelle

MARIAGES

Hors de la Commune

- 06.05.1989 : à Moosch, Guy BERNARD de Moosch et WEISS Catherine de
Bitschwiller-lès-Thann
19.08.1989 : à Recologne (Haute-Saône) Yves KUSTER de Bitschwiller
et Isabelle DZIOBEK de Recologne
30.09.1989 : à Willer-sur-Thur Robert GRETHA de Bitschwiller-lès-Thann
et Anne DUMEL de Willer-sur-Thur
04.11.1989 : à Habsheim HUMMEL Didier de Habsheim et INCARNATO Emmanuela
de Bitschwiller

Dans la Commune

- 07.01.1989 : CLAERR Adrien et ARNOLD Laure tous deux de Bitschwiller
04.02.1989 : KERN Gérard et ROTH Eliane tous deux de Bitschwiller
06.05.1989 : DEKKICHE Henri et BURGARD Raymonde tous deux de Bitschwiller
03.06.1989 : HODEL Luc et Katia DELLI-CASTELLI tous deux de Bitschwiller
17.06.1989 : REMY Stéphane de Bitschwiller et THEILLER Christiane de Thann
08.07.1989 : GROSSMANN Jean-Paul et BIDAUT Maria Hélène tous deux de
Bitschwiller
08.07.1989 : BAEUMLER Etienne de Kirchberg et WURSTHEISER Frédérique
de Bitschwiller
05.08.1989 : ESTIOT Cyrille et LERCH Chantal tous deux de Bitschwiller
30.08.1989 : RICHEN David et FISCHER Véronique tous deux de Bitschwiller
02.09.1989 : KLEIN Gérard de Thann et DEKKICHE Yvonne de Bitschwiller
22.09.1989 : GOEPFERT Yves de Wittelsheim et ANDRES Nathalie de Bitsch-
willer
25.11.1989 : BOYDENS Georges et TAHRI Yvonne tous deux de Bitschwiller

DECES

- 02.01.1989 : LERCH née HOFFMANN Léonie 41 rue Joffre
13.01.1989 : LEMBLE née MULLER Jeanne 41 rue Joffre
11.01.1989 : KUBLER née THOMAS Marthe 41 rue Joffre
21.01.1989 : BORNEQUE Emma 41 rue Joffre
28.01.1989 : DIETSCH Joseph 10b rue des Vosges
04.02.1989 : BELTZUNG née STURM Eugénie 41 rue Joffre
18.02.1989 : MUNSCH Alphonse 27 rue de l'Ecole
18.02.1989 : SINGER née HERRGOTT Rosalie 41 rue Joffre
12.03.1989 : MORATTI Charles 41 rue Joffre
15.03.1989 : LERCH Jean-Pierre 36 rue du Rhin
13.03.1989 : GRASSLER née HEIRICH Marie Louise 2a rue des Tilleuls
14.03.1989 : LINDECKER Martin 41 rue Joffre
09.04.1989 : REBISCHUNG Jean-Jacques 28 rue Joffre
05.04.1989 : RISACHER née GASSER Eugénie 5 Chemin du Kehrlenbach
16.04.1989 : HAEFFLINGER née KOOS Marguerite 41 rue Joffre
21.04.1989 : LEBORGNE née HALLUIN Nathalie 18 rue du chemin de fer
01.05.1989 : WILLME André domicilié à Masevaux
13.05.1989 : DECKER née LALCUX Maximilienne 41 rue Joffre
15.05.1989 : NUSSBAUM née HUMBRECHT Louise 14 rue de la Fonderie
26.05.1989 : MULLER née KELLER Lucie 41 rue Joffre
25.05.1989 : BURGUNDER née DE PAUW M. Antoinette 17b rue du Rhin
31.05.1989 : AGOSTI André 11 rue du Rhin
07.06.1989 : MARENT née CONRAD Catherine 41 rue Joffre
09.06.1989 : BOSCHART Marie Louise née MOUGEL 41 rue du Rhin
13.06.1989 : MININGER Marie Jeanne 41 rue du Rhin
12.07.1989 : DEVAUX née THOMAS Maria 27 rue de l'Ecole
18.07.1989 : WACH née BETTINGER Emilie 2 rue de la Tuilerie
06.08.1989 : EDEL Auguste 13 rue de l'Ecole
17.08.1989 : JENTZSCH Kurt 16 rue du Grand'Pré
17.08.1989 : KEMPF Ernest 23 rue des Tilleuls
03.09.1989 : REBISCHUNG Henri 10 rue des Vosges
26.09.1989 : SANGREGORIO Joseph 11 rue des Vignes
13.10.1989 : COLOMBO Marthe née CIOTTA 23 rue des Tilleuls
17.10.1989 : BAUMGART née SEITZ Gilberte 5 rue du Pont
21.10.1989 : HOLDER née SCHMITT Eugénie 16 rue Joffre
07.12.1989 : SUTTER née EHRHART Madeleine 41 rue Joffre
09.12.1989 : BLANC-GONNET Robert 41 rue Joffre
16.12.1989 : KIRCHHOFF née HUNGER Thécla 6 rue de la Tuilerie
17.12.1989 : HEGY née GRASSLER Rosalie 41 rue Joffre
11.12.1989 : DIDIERLAURENT Maria 6 rue du Pont

ANNIVERSAIRES

NOCES D'OR

- 29.1.1990 : Monsieur et Madame RINGENBACH Gustave - EHRET Cécile
5 rue Bellevue
04.07.1990: Monsieur et Madame BENDER Robert - SIFFERLEN Madeleine
26 rue des Vosges
24.01.1991: Monsieur et Madame HOFFNER Nicolas - EWIG Odile
1 rue du Grand'Pré

90e ANNIVERSAIRE

- 17.09.1990 : Monsieur TSCHUPP Alphonse - 21 rue de la Chapelle
04.12.1990 : Madame SCHEURER Antoinette - 49 rue du Rhin
30.12.1990 : Madame NANN née BOEGLIN Hélène - 46 rue des Vosges
09.02.1991 : Madame WEISS née WALTER Emma - 66a rue des Vosges

85e ANNIVERSAIRE

- 02.02.1990 : Monsieur LUTTENBACHER Paul - 28 rue du Rhin
20.03.1990 : Madame WILLY née GALLAT Marie Louise - 16 rue des Vosges
01.06.1990 : Madame GRATTINI Anne - 16 rue des Vosges
16.06.1990 : Monsieur LABBE Martin 29 rue de l'Ecole
10.12.1990 : Monsieur EHRET Alphonse - 13 rue du Rhin
03.01.1991 : Mademoiselle BOEGLIN Thérèse - 10b rue des Vosges
20.01.1991 : Madame METHIA née CONRAD Jeanne - 5 rue des Tilleuls
18.02.1991 : Madame REBISCHUNG née REISSER Hélène - 10 rue des Vosges
23.03.1991 : Madame HEUCHEL née ACKERMANN Hélène - 11 rue Joffre

80e ANNIVERSAIRE

- 17.02.1990 : Monsieur TSCHAEGLE Auguste - 6 rue des Graveurs
19.03.1990 : Monsieur BEHA Edouard - 25 rue Joffre
29.04.1990 : Madame SCHUWER née RUFFIO Elisabeth - 10 rue des Vosges
09.06.1990 : Madame KRETZ née WOGENSTAHL Marguerite - 27 rue du Chemin
de fer
04.07.1990 : Monsieur HALTER Léon - 49 rue des Vosges
16.08.1990 : Monsieur FEDER Auguste - 5 rue de l'Ecole
31.08.1990 : Madame SCHWERTZ née BRUCKERT Louise - 15 rue Joffre
14.09.1990 : Madame ANDERHALT née CLAUDEL Augustine - 2 rue du Pont
26.09.1990 : Monsieur LEMAIRE André - 15 rue du Rhin
01.01.1991 : Monsieur MUNSCH Louis - 8 rue de la Carrière
11.02.1991 : Madame FEDER née NAEGELEN Cécile - 17a rue du Rhin
29.03.1991 : Monsieur GRUNENWALD Edouard - 21 rue Joffre

C.A.M.H.A.R.

NOTICE

POSSIBILITES D'INTERVENTION DANS LE CADRE DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Vous êtes propriétaire occupant de votre logement,
vous êtes actif, retraité ou handicapé,
et vous désirez améliorer votre habitation,

Le C A M H A R (Centre d'Amélioration de l'Habitat du Haut-Rhin)
peut vous faire bénéficier gratuitement :

- DE PRETS A TAUX REDUITS sur fonds du Conseil Général
dont les conditions sont fixées en fonction de votre situation
familiale et financière.
- DE LA RECHERCHE ET LA MISE EN PLACE DES DOSSIERS DE FINANCEMENTS
COMPLEMENTAIRES SPECIFIQUES, SELON L'OPERATION PREVUE :
 - . SUBVENTIONS : aux personnes retraitées, par l'intermédiaire
de leurs caisses de retraite,
 - . PRIMES : par la DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT,
aux personnes actives, retraitées ou handicapées,
 - . DIVERSES SORTES D'AIDES FINANCIERES POUR LES HANDICAPES,
dans le cadre de travaux rendus nécessaires du fait de leur
handicap,
 - . CONSEILS : aux intéressés, lors de l'instruction des dossiers,
sur leur budget prévisionnel, en fonction des
financements envisagés.

Vous voulez en savoir plus sur cette possibilité d'aide :

ADRESSEZ-VOUS AU :

CENTRE D'AMELIORATION DE L'HABITAT
DU HAUT-RHIN
- "C.A.M.H.A.R." -

56 Avenue de la République - B.P. N° 412
68007 COLMAR CEDEX

et demander :

- Melle. WALTHER - Poste 222 -
- Melle. ARMINDO - Poste 207 -

COMMENT PRENDRE CONTACT AVEC M. ORTLIEB, CONSEILLER GENERAL

Je vous rappelle que, n'ayant pas opté pour la pratique de perma-
nence à dates fixes, j'ai jugé plus efficace d'être à votre
écoute à tout moment,

- soit à mon bureau, téléphone n° 89.37.05.24
- soit à mon domicile, téléphone n° 89.37.21.73

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS POUR 1990

JANVIER

28 Cérémonie des Voeux du Judo Club

FEVRIER

17 Cross Départemental des Sapeurs-Pompiers

MARS

11 Après-midi Loto organisé par l'Association de l'Ecole

AVRIL

01 Concert spirituel de la Musique Municipale

08 Concours de Pêche

21/22..... Exposition "BITSCHWILLER & son Passé"

MAI

05 Soirée Alsacienne DAMPPFFIFLA

08 Inauguration du Club-House Football

13 Journée Portes Ouvertes des Sapeurs-Pompiers
(présentation du nouveau matériel et des tenues,
nouvel aménagement du local)

.. Challenge Société de Quilles

JUIN

03 Bourse aux Armes organisée par la Musique Municipale

10 Rallye touristique de la Paroisse

16 Concours interne + Défilé de la Gymnastique

23/24..... Visite de la Musique Municipale de LEFOREST

23 Feux de la Saint-Jean

30 Journée nationale des Sapeurs-Pompiers
(vente porte à porte d'insignes au profit des veuves
et orphelins)

30 Don du sang

.. Inauguration du second court de tennis
(sous réserve de l'achèvement des travaux)

JUILLET

01 Tournoi de football des Pompiers

13 Bal tricolore organisé par les Sapeurs-Pompiers

AOÛT

15 Tournoi de football (Football-Club)

SEPTEMBRE

09 Sortie Pédestre

OCTOBRE

14 Fête d'Automne de la Paroisse

NOVEMBRE

17 Soirée Familiale des Sociétés

24 Don du Sang

24 Fête de la Sainte-Barbe (Pompiers)

DECEMBRE

01 Gala de la Musique Municipale

08 Bal de Saint-Nicolas (Pompiers)

16 Fête de Noël du 3ème Age

CALENDRIER DES QUETES 1990

FEVRIER Gymnastique

MARS..... Football

AVRIL..... Quilleurs

MAI..... Judo

JUIN..... Conscrits

SEPTEMBRE..... Chorale

NOVEMBRE..... Musique

DECEMBRE..... Pompiers

=====

LE SAVIEZ-VOUS ?

32ème Recensement général de la population :

Le 32ème recensement général de la population débutera le 5 mars 1990 et se terminera fin mars 1990. Vous voudrez bien réserver un bon accueil aux agents recenseurs. Pour notre commune, ces agents sont au nombre de trois :

- Madame FIMBEL Marie-Antoinette
5, Impasse des Imprimeurs
- Madame GRANET Marie
1, rue du Rhin
- Madame SILVA Francine
7, rue de l'Est.

Ces agents seront munis d'une carte officielle d'agent recenseur et seront les seuls habilités à obtenir les renseignements nécessaires pour ce recensement général de la population.

Heures d'ouverture des Bureaux de la Mairie :

Les bureaux de la Mairie sont ouverts du lundi au vendredi :

- de 8 h 00 à 12 h 00 et
- de 14 h 00 à 18 h 00.

Ils sont fermés le samedi.

Permanences :

- Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse :
le 1er, le 2ème, le 3ème mercredi du mois
de 13 h 30 à 16 h 30
à la Mairie-annexe Place Joffre à THANN
- Caisses de Retraites Complémentaires :
le 2ème mercredi du mois,
de 14 h 00 à 16 h 30
à la Mairie-annexe Place Joffre à THANN
- Caisse d'Allocations Familiales :
le 1er jeudi du mois,
de 13 h 30 à 16 h 00
à la Mairie-annexe Place Joffre à THANN - Salle n° 4

Passage du Bibliobus :

Le bibliobus stationne place de l'Eglise à Bitschwiller-lès-Thann le même jour pour les enfants et les adultes aux dates suivantes :

- 12 Mars 1990
- 09 Avril 1990
- 14 Mai 1990
- 11 Juin 1990
- 08 Octobre 1990
- 12 Novembre 1990
- 10 Décembre 1990

.../...

Exposition

"Bitschwiller et son Passé"

LES 21 ET 22 AVRIL 1990

La préparation de cette intéressante exposition est déjà bien avancée.

Si vous n'avez pas encore répondu à l'appel de la Commission Communale des Archives, faites le vite en contactant :

- Madame A. BUTTUNG Tél. n° 89.37.03.00
- Monsieur D. AUER Tél. n° 89.37.25.24
- Monsieur P.P. LATUNER Tél. n° 89.37.02.99

Tous les objets et documents, pouvant faire revivre le passé de notre village, seront les bienvenus et vous seront restitués à l'issue de l'exposition.

Avis à nos Artistes Locaux :

La prochaine exposition



est prévue pour le printemps 1991, c'est-à-dire dans un peu plus d'un an. Pour cette deuxième édition, deux thèmes vous sont proposés :

- "Fleurs",
- "Oiseaux".

A vos pinceaux, aiguilles, gouges, burins, forges, etc... pour nous étonner et nous émerveiller à nouveau.

Un échange culturel digne de ce nom :

Les 10 & 11 Juin 1989, la Musique Municipale de Bitschwiller rendait visite à leurs amis de Leforest, accompagnée de leur président, Monsieur MARBACH et d'une délégation du Conseil Municipal. Deux journées mémorables étaient vécues. Accueil enthousiaste, réception très cordiale et concert hors du commun, sous la baguette du chef, Gérard WOLFARTH.

Quelle leçon et quel souvenir pour notre jeunesse !

A nous de jouer lors d'une prochaine visite des CHTI'MI à Bitschwiller.

.../...

Sécurité de nos enfants :

Malgré les appels à la prudence répétés à plusieurs reprises par les enseignants, il s'avère que certains parents d'élèves ne perçoivent pas les dangers réels qu'ils font courir à nos enfants en stationnant, en dépit du bon sens, sur la chaussée, les trottoirs ou même sur le passage pour piétons aux abords de l'école.

Faut-il donc toujours attendre la répression pour se discipliner et respecter son prochain ? La vie d'un enfant ne vaut-elle pas plus que quelques minutes d'attente sur un parking ?

Il faut le savoir :

Il est inadmissible que la Thur, déjà parmi les cours d'eau les plus pollués de France, serve encore de dépotoir le long des berges, si ce n'est dans le lit même de la rivière.

Le Génie Rural est chargé de la police des Eaux et à ce titre peut sanctionner les infractions commises.

Avec deux ramassages des ordures ménagères par semaine et une collecte d'ordures encombrantes par mois, il n'est plus pensable que l'on se débarrasse d'objets et d'ordures de cette façon.

Espérons que le bon sens l'emportera !

Notre développement touristique :

Avec le développement du tourisme dans notre région et l'adhésion du SIVOM de Thann au Pays d'Accueil du Grand Ballon - Vignoble, les responsables attendent un développement très important des gîtes ruraux et meublés touristiques, afin d'attirer les vacanciers et leur offrir des séjours dignes de notre région.

Des prêts et subventions très intéressants peuvent être obtenus pour la réalisation de tels projets.

Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie.

Carte Vermeille :

Elle est délivrée par la S.N.C.F. à toutes les personnes de 60 ans et plus. Elle donne droit à une réduction de 50 % sur tous les voyages (1ère ou 2ème classe) en FRANCE. Cependant ces déplacements devront s'effectuer en période bleue. Elle est valable 1 an, puis renouvelable.

Maître exemplaire et toutou content :

Il y a des petits gestes qui méritent notre attention. Tel ce maître qui scrupuleusement pousse les petits besoins de son chien dans le caniveau et laisse le trottoir propre.

MERCI pour les piétons et BRAVO pour le maître.

UN PROJET VIEUX DE 55 ANS
ET TOUJOURS D'ACTUALITE

Notre Thanner-Hubel inspirait beaucoup les montagnards des années 1935.

Le Massif du Rossberg s'étirant vers le sud des Vosges et culminant à 1 183 mètres, il se situe à une distance de 4 025 mètres de Bitschwiller et 5 500 mètres de Thann, avec une dénivellation de 825 mètres du centre du village.

En plus, étant un des sommets le plus au sud du Massif Vosgien, il dispose d'une vue panoramique que nul autre sommet ne peut prétendre.

Monsieur Edouard BEHA, ancien Président du Ski-Club Thann et authentique du Rossberg, eut l'idée d'établir un projet de téléphérique entre Bitschwiller et le sommet du Thanner-Hubel. Le Massif n'étant desservi par aucune route, le site est protégé, la nature y est encore vierge, que d'arguments pour rêver de notre belle montagne.

Naturellement ce projet était exempt de toute arrière-pensée d'exploitation ou de rentabilité. A l'heure actuelle, les téléphériques peuvent se transformer en télésièges.

Que nous réserve l'avenir ?

Nous le saurons sans doute dans 55 ans...

oooooooooooo

.....

NOTRE ENVIRONNEMENT

Jamais dans les temps passés, notre environnement n'a été menacé comme actuellement.

La société de consommation toujours croissante n'arrive plus à éliminer ses déchets. Il faut en prendre conscience. Notre participation individuelle peut engendrer à très courte échéance un développement du ramassage sélectif et du recyclage des ordures.

La défense de l'environnement est devenue les dernières années l'un des objectifs des Maires et de leurs Conseils Municipaux.

Un projet est à l'étude en vue de la création d'une déchetterie, son implantation est prévue près de l'usine de compostage d'Aspach-le-Haut ; elle serait exploitée par les S.I.V.O.M. de Thann et de Cernay.

Dans les prochains mois, le papier journal sera collecté par containers.

Le ramassage du verre fonctionne relativement bien, mais des efforts sont encore à faire. (Plus de verre dans les poubelles).

Un récipient collecteur d'huile de vidange est entreposé au dépôt communal, il faudrait en faire un usage plus soutenu.

N'oublions pas que si l'on compactait tous les déchets de France en une année, ils rempliraient un train ceinturant la terre (40 000 km pour mémoire). Pour vivre, il faut par personne et par an :

- 180 000 litres d'eau pure (dont 900 litres pour la boisson),
- 5 500 Kgs d'air respirable,
- 550 Kgs de nourriture saine.

Chaque individu génère par an :

- 6 fois son poids de déchets,
- 4 000 kgs de gaz carbonique.

Pour préserver notre cadre de vie,
Pour sauver la nature,
Pour conserver notre patrimoine,
Pour épargner nos ressources naturelles,
Pour protéger notre santé,
Pour garantir la vie de nos enfants,
nous devons réussir ensemble cette action vitale pour la sauvegarde de notre environnement.

Les collectes sélectives : une mode ou une nécessité ?

JETEZ BIEN, JETEZ JUSTE !

=====

JEUNES DE 16 A' 26 ANS ...



Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation

C.I.O. — 6, rue des Pèlerins
B.P. 91 — 68800 THANN



